

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 12, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:37 a.m. [ET] to study Bill C-320, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act (disclosure of information to victims).

Senator Denise Batters (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: Good morning, honourable senators. My name is Denise Batters, and I'm a senator from Saskatchewan. I am normally deputy chair of this committee, but today, I am acting as chair while our colleague Senator Cotter is away for at least part of this meeting.

I invite my colleagues to introduce themselves.

Senator Arnot: I'm David M. Arnot. I'm a senator from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Carignan: Good morning. I am Claude Carignan from Quebec.

Senator Oudar: Good morning. I am Manuelle Oudar from Quebec. Welcome.

[*English*]

Senator Prosper: Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

[*Translation*]

Senator Clement: I am Bernadette Clement from Ontario

[*English*]

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Pate: Welcome. Kim Pate, and I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabe.

[*Translation*]

Senator Audette: [*Innu-Aimun spoken*] I am Michèle Audette from Nitassinan, Quebec.

Senator Moreau: Good morning. I am Pierre Moreau, and I represent the senatorial division of The Laurentides, in Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le 12 décembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 37 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de Loi C-320, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (communication de renseignements à la victime).

La sénatrice Denise Batters (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

La vice-présidente : Bonjour, distingués sénateurs. Je m'appelle Denise Batters, sénatrice de la Saskatchewan. Je suis normalement vice-présidente du comité, mais j'en assure aujourd'hui la présidence pendant que notre collègue, le sénateur Cotter, est absent pour au moins une partie de la réunion.

J'invite mes collègues à se présenter.

Le sénateur Arnot : Je m'appelle David M. Arnot, sénateur de la Saskatchewan.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Bonjour. Je suis Claude Carignan, du Québec.

La sénatrice Oudar : Bonjour. Manuelle Oudar, du Québec. Bienvenue.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, du territoire Mi'kma'ki, en Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Paula Simons, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice Pate : Bienvenue. Kim Pate, qui vit ici sur le territoire non cédé, non abandonné et non rendu des Algonquins Anishinaabe.

[*Français*]

La sénatrice Audette : [*mots prononcés en innu-aimun*] Michèle Audette, du Nitassinan, au Québec.

Le sénateur Moreau : Bonjour. Pierre Moreau, de la division des Laurentides, au Québec.

[English]

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

The Deputy Chair: Thank you.

For the meeting this morning, we meet to continue and conclude our study on Bill C-320, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act (disclosure of information to victims).

For our first panel, we are pleased to welcome from Victim Services of Durham Region, Krista MacNeil, Executive Director. She is accompanied by Sydney Marcoux, the agency's Clinical Director. We also have Karine Mac Donald, Criminologist, Chief Executive Officer, Association québécoise Plaidoyer-Victimes; and Sarah Crawford, Executive Director, Canadian Resource Centre for Victims of Crime.

Thank you for being here today. Welcome. We appreciate you joining us. We'll start with your opening remarks before we move to questions from senators.

We will start with Ms. MacNeil, followed by Ms. Mac Donald and ending with Ms. Crawford. The floor is yours for five minutes each when you are ready.

Krista MacNeil, Executive Director, Victim Services of Durham Region: [Indigenous language spoken], Mi'kma'ki territory.

I have been a registered social worker, working with survivors of crime and trauma, for the past 22 years. As a First Nation women and service provider, I have witnessed the retraumatization that happens to victims and their families as they attempt to navigate the criminal justice system.

It is understandable that many survivors choose not to receive information about these processes, often with the hope of reducing exposure to situations that may retraumatize them.

This is, and should always remain, their choice, which I believe Bill C-320 supports. It has been my experience that many victims are not consistently advised of their right to information and are even less frequently advised about the implications of exercising or choosing not to exercise that right.

The act and the Canadian Victims Bill of Rights place the onus on victims to have knowledge of a system they are unfamiliar with in order to make important decisions that could impact their lives, healing and sense of safety. That accountability should lie with the system. Victims have enough to contend with.

[Traduction]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La vice-présidente : Je vous remercie.

Dans le cadre de la réunion de ce matin, nous nous réunissons pour poursuivre et conclure notre étude du projet de loi C-320, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (communication de renseignements à la victime).

Pour notre premier groupe, nous avons le plaisir de recevoir Krista MacNeil, directrice exécutive des Services aux victimes de la région de Durham, qui est accompagnée de Sydney Marcoux, directrice clinique de l'organisme. Nous accueillons également Karine Mac Donald, criminologue et directrice générale de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, et Sarah Crawford, directrice exécutive du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes.

Merci d'être des nôtres aujourd'hui. Bienvenue. Nous vous remercions de vous joindre à nous. Nous commencerons par vos déclarations d'ouverture avant de passer aux questions des sénateurs.

Nous entendrons d'abord Mme MacNeil, puis Mme Mac Donald et enfin Mme Crawford. Vous avez la parole pour cinq minutes chacune lorsque vous êtes prêtes.

Krista MacNeil, directrice exécutive, Services aux victimes de la région de Durham : [La témoin s'exprime en langue autochtone] territoire Mi'kma'ki.

Je suis travailleuse sociale autorisée et je travaille auprès de survivants de crimes et de traumatismes depuis 22 ans. En tant que femme et prestataire de services des Premières Nations, j'ai été témoin de la retraumatisation des victimes et de leurs familles qui tentent de se débrouiller dans le système de justice pénale.

Il est compréhensible que de nombreux survivants choisissent de ne pas recevoir d'informations sur ces processus, souvent dans l'espoir d'être moins exposés aux situations qui peuvent les retraumatiser.

C'est, et devrait toujours être, leur choix. C'est un principe que le projet de loi C-320 appuie, selon moi. J'ai pu constater que de nombreuses victimes ne sont pas systématiquement informées de leur droit à l'information et sont encore moins souvent avisées des conséquences de l'exercice de ce droit ou du choix de ne pas l'exercer.

La loi et la Charte canadienne des droits des victimes imposent aux victimes le fardeau de connaître un système qui ne leur est pas familier pour prendre des décisions importantes qui pourraient avoir une incidence sur leur vie, leur guérison et leur sentiment de sécurité. Cette responsabilité devrait incomber au système. Les victimes ont suffisamment de choses à gérer.

Decisions that impact offenders also impact their victims. Despite the sentence handed down to an offender, victims of trauma are often handed a life sentence, yet they receive no pardon after their years of suffering. In fact, they face extensive wait-lists for support when retraumatized by the sudden removal of accountability as they once understood it, which is often something they are very unprepared for. Their victimization is no less life-altering because an offender demonstrated good behaviour or showed promise on an assessment of crimonogenic risk factors. At the very least, victims deserve to be well informed about possibilities as well as advised and prepared in advance for decisions that may have a drastic impact on their lives so that they may attempt to proactively devise a safety plan and navigate wait-lists for the support they may require.

A system that defaults to removal of this right because the same system fails to ensure adequate education for survivors is a system that needs to change. While triggers may still exist outside the system, all efforts to mitigate that risk within the system must be taken if we are truly committed to ensuring the rights and protection of victims. Yet we continue to have a bill of rights that concludes with a statement that victims have “No cause of action or right to damages arises from an infringement or denial of a right under this Act.”

Bill C-320 will not fix the system. However, it will bring us one small step closer to ensuring victims are empowered to make informed decisions. I believe that if victims knew the real implications of their choices, we would have a system that hears more of those voices. Hearing those voices would enhance the system’s ability to view these processes in a more holistic way that upholds the rights of both victims and offenders.

We know the majority of victims are women and girls, and those who are marginalized are disproportionately impacted not just by victimization but also criminalization. Inequity is at the root of what we are talking about today. That is why this act needs to change.

I implore this government to consider the implications for a victim from a small urban community to which the offender also belongs. Without resources to support the victim and rehabilitation for the offender, decisions made by the system can have devastating impacts on entire communities. A lack of

Les décisions qui ont des répercussions sur les délinquants ont également des conséquences sur leurs victimes. Malgré la peine prononcée contre un délinquant, les victimes de traumatisme subissent souvent une peine à perpétuité, mais sans être gracié après des années de souffrance. En fait, elles poireautent sur de longues listes d'attente pour obtenir du soutien quand elles sont traumatisées par l'élimination soudaine de la responsabilité telle qu'elles l'avaient comprise, ce qui est souvent une situation à laquelle elles ne sont pas préparées. Leur victimisation n'est pas moins grave si le délinquant se comporte bien ou s'annonce prometteur lors d'une évaluation des facteurs de risque criminogènes. Les victimes méritent au moins d'être bien informées des possibilités, de recevoir des conseils et d'être préparées à des décisions qui peuvent avoir des conséquences importantes sur leur vie afin qu'elles puissent essayer de concevoir de façon proactive un plan de sécurité et de composer avec les listes d'attente pour le soutien dont elles peuvent avoir besoin.

Un système qui viole ou nie ce droit parce que ce même système ne parvient pas à assurer une éducation adéquate aux survivants est un système qui doit changer. Même s'il peut encore exister des éléments déclencheurs à l'extérieur du système, tous les efforts visant à atténuer ce risque au sein du système doivent être déployés si nous sommes vraiment déterminés à assurer le respect des droits et la protection des victimes. Pourtant, la charte des droits continue de stipuler que « La violation ou la négation d'un droit prévu par la présente loi ne donne pas ouverture à un droit d'action ni au droit d'être dédommagé. »

Le projet de loi C-320 ne corrigera pas le système. Cependant, il nous rapprochera un peu plus de l'objectif de donner aux victimes les moyens de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Je crois que si les victimes connaissaient les répercussions réelles de leurs choix, nous aurions un système qui entendrait davantage leurs voix et qui, ainsi, serait mieux à même d'envisager ces processus d'une manière plus globale, dans le respect des droits des victimes et des délinquants.

Nous savons que la majorité des victimes sont des femmes et des filles et que les personnes marginalisées sont touchées de manière disproportionnée non seulement par la victimisation, mais aussi par la criminalisation. L'iniquité est à l'origine de ce dont nous parlons aujourd'hui. C'est pourquoi la loi doit être modifiée.

J'implore le gouvernement actuel de tenir compte des répercussions sur une victime qui vient d'une petite collectivité urbaine dont le délinquant fait également partie. Si l'on ne dispose pas des ressources nécessaires pour l'aide à la victime et la réadaptation du délinquant, les décisions que prend le système

supports, both inside and outside the system, creates the perfect storm for revictimization and criminalization fuelled by inequity. Proactive resources would address both.

Of those who reported, 80% of the victims we support at our agency are women and girls. They are victims of gender-based violence. I know that violence against women is an epidemic in this country. When an offender is released without notification to the victim, the actual and perceived safety of that victim may be threatened.

We have all seen the news. Men do not refrain from killing women simply because we tell them not to. For this reason alone, we must do better. I want to extend my deepest appreciation to my friend Lisa Freeman and MP Colin Carrie for their unwavering activism and devotion to enhancing survivor rights. I would also like to thank our elected officials and members of the Senate for their collective recognition of victims' rights as a non-partisan issue deserving of unanimous support for Bill C-320.

Thank you for the opportunity to speak today. *Wela'lioq.*

The Deputy Chair: Thank you. Next, we will hear from Ms. Mac Donald, please.

[Translation]

Karine Mac Donald, Criminologist, Chief Executive Officer, Association québécoise Plaidoyer-Victimes: Good morning, honourable senators.

My name is Karine Mac Donald, and I am a criminologist and the Chief Executive Officer of the Association québécoise Plaidoyer-Victimes, the AQPV. I've been working with victims for 20 years now. Thank you for inviting me to be here today.

For 40 years now, the AQPV has been defending the rights and interests of victims of crimes and their families, and working to make their rights accessible and effective.

Our services include information programs, outreach, engagement and advocacy. We bring our expertise to bear in Quebec and throughout Canada. The AQPV has over 200 members from various sectors, including justice, public safety, education and the community.

peuvent avoir des effets dévastateurs sur des collectivités entières. Le manque de soutien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système, crée les conditions idéales pour une revictimisation et une criminalisation alimentées par l'iniquité. Investir dans les ressources de manière proactive permettrait de remédier à ces deux problèmes.

Concernant les personnes qui ont signalé un crime, 80 % des victimes que nous aidons au sein de notre organisme sont des femmes et des filles. Ce sont des victimes de violence fondée sur le genre. Je sais que la violence à l'égard des femmes est une épidémie au pays. Lorsqu'un délinquant est libéré sans que la victime en soit informée, la sécurité de la victime, telle qu'elle est réellement et telle qu'elle est perçue, peut être menacée.

Nous avons tous vu les nouvelles. Des hommes ne s'abstiendront pas de tuer des femmes simplement parce que nous leur disons de ne pas le faire. Pour cette seule raison, nous devons faire mieux. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon amie Lisa Freeman et au député Colin Carrie pour le militantisme indéfectible et la détermination dont ils font preuve pour améliorer les droits des survivants. J'aimerais également remercier nos représentants élus et les membres du Sénat de considérer que les droits des victimes sont une question non partisane qui mérite un appui unanime au projet de loi C-320.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. *Wela'lioq.*

La vice-présidente : Merci. Nous allons maintenant entendre la déclaration préliminaire de Mme Mac Donald. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Karine Mac Donald, criminologue, directrice générale, Association québécoise Plaidoyer-Victimes : Bonjour, honorables sénatrices et sénateurs.

Je suis Karine Mac Donald, criminologue et directrice générale de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes l'AQPV. J'œuvre auprès des personnes victimes depuis maintenant 20 ans. Je vous remercie de nous accueillir aujourd'hui.

Cela fait maintenant 40 ans que l'AQPV défend les droits et intérêts des personnes victimes d'infractions criminelles et de leurs proches et veille à rendre leurs droits accessibles et effectifs.

On offre notamment des programmes d'information, on diffuse de l'information et on fait des activités de mobilisation et de représentation. On met notre expertise à profit au Québec, mais également partout au Canada. L'AQPV compte plus de 200 membres issus de différents secteurs : la justice, la sécurité publique, l'éducation et le milieu communautaire.

First of all, I'd like to say that the AQPV welcomes Bill C-320. It is a step forward that will strengthen the right to information and the right to protection provided by the Canadian Victims Bill of Rights. In fact, we believe that, in addition to offering transparency, this makes it possible to clearly explain the reasoning behind each decision, which helps to reduce the risk of revictimization, humanize the justice system and strengthen victims' trust in the system.

Today, we want to emphasize the need to effectively implement the proposed amendment. In the AQPV's view, it is essential to ensure transparency with regard to how federal sentences work, and thus explain how decisions are made about these dates. However, the AQPV has questions about the form these explanations will take. Will they be succinct or detailed? This information needs to be clear, easy to understand and tailored to the needs of victims.

In addition to these explanations, the AQPV believes that, at sentencing, victims should be informed of what a federal sentence entails, including the offender's eligibility for parole.

Given the complexity of Correctional Service Canada, or CSC, documentation — even for a criminologist like me — the AQPV recommends providing a simple, concise and clear document, along with a possible telephone meeting with someone from CSC's National Office for Victims, or NOV. This would help victims to feel safer.

The AQPV also wonders about how these explanations will be shared and what measures will be taken to support victims when they receive them.

In our view, explanations should be provided in a sensitive and compassionate manner. Victims should have the option of being supported by a trained person — someone from NOV, for example — when receiving this information, even if the victim has indicated that they would like to receive it in writing. This would give victims an opportunity to ask questions and better understand the explanations provided. A human and empathetic discussion can really make all the difference, helping victims to feel safer and better cope with the news, which can be very difficult.

The AQPV has found that victims have trouble accessing the information they need to exercise their rights. Whether it's a matter of obtaining details of the federal sentence or, with this bill, understanding how certain dates are determined, victims

Avant toute chose, je veux mentionner que l'AQPV salue le projet de loi C-320. Il s'agit d'une avancée qui va notamment permettre de renforcer le droit à l'information et le droit à la protection prévus par la Charte canadienne des droits des victimes. Effectivement, on croit que, en plus d'offrir de la transparence, ceci permet d'expliquer clairement le raisonnement derrière chacune des décisions, ce qui contribue à réduire le risque de revictimisation, à humaniser le système de justice et à renforcer la confiance des personnes victimes envers ce dernier.

Aujourd'hui, nous voulons insister sur la nécessité d'une mise en œuvre efficace de la modification proposée. Selon l'AQPV, il est essentiel d'assurer une transparence par rapport au fonctionnement des peines fédérales, et donc d'expliquer la manière dont les décisions sont prises sur ces dates. L'AQPV se questionne cependant sur la forme de ces explications. Est-ce qu'elles seront succinctes ou détaillées? Il est primordial que ces informations soient claires, vulgarisées et adaptées pour les personnes victimes.

En plus de ces explications, l'AQPV estime que, dès le prononcé de la peine, la personne victime devrait être informée de ce qu'implique une peine fédérale, et notamment de l'admissibilité du contrevenant à une libération conditionnelle.

Étant donné la complexité de la documentation de Service correctionnel Canada (SCC), même pour une criminologue comme moi, l'association recommande de fournir un document simple, concis et clair, accompagné d'un possible entretien téléphonique avec une personne du Bureau national pour les victimes d'actes criminels (BNVAC) du SCC. Cela permettrait de renforcer le sentiment de sécurité des personnes victimes.

Aussi, l'AQPV se questionne sur le moyen qui sera utilisé pour transmettre ces explications et les mesures prévues pour soutenir les personnes victimes lorsqu'elles les recevront.

Selon nous, les explications doivent être transmises avec sensibilité et humanité. Les personnes victimes devraient avoir la possibilité d'être accompagnées d'une personne formée — une personne du BNVAC, par exemple — lors de la réception de ces informations, et ce, même si la personne victime avait indiqué vouloir recevoir des informations par écrit. Cela leur permettrait de poser leurs questions et de mieux comprendre les explications fournies. Un échange humain et empathique peut vraiment faire toute la différence, réduire le sentiment d'insécurité et aider à mieux vivre l'annonce des nouvelles, qui sont parfois très difficiles.

L'AQPV constate que les personnes victimes ont du mal à avoir accès aux informations nécessaires pour exercer leurs droits. Qu'il s'agisse d'obtenir les informations sur la peine fédérale ou, avec ce projet de loi, de comprendre comment

must first register with CSC or the Parole Board of Canada. However, many are unaware of this process or are reluctant to do so, as previously mentioned.

How can we ensure that people are at least aware of this procedure? Bill S-12 partially addresses this issue by adding a checkbox to the victim impact statement, but this form has not yet been introduced by Quebec's justice department. The AQPV therefore recommends that an organization such as the NOV make a proactive call to complement the process, so as to inform victims of their right to information and the ways in which they can exercise it whenever a federal sentence is handed down.

In closing, Bill C-320 improves victims' access to justice by strengthening their right to information and protection. However, if the amendments proposed in this bill are to be truly effective, the AQPV believes that the information must be clear and easy to understand and that victims must be supported throughout the judicial process, even after sentencing.

Thank you for your time, and I'd like to reiterate that the AQPV is available to actively participate in future discussions and to continue working together to ensure better access to justice for all victims.

[English]

The Deputy Chair: Thank you. Now we will hear from Ms. Crawford.

Sarah Crawford, Executive Director, Canadian Resource Centre for Victims of Crime: Good morning, honourable senators. At the Canadian Resource Centre for Victims of Crime, or CRCVC, we provide critical advocacy, education and emotional support for victims and survivors of crime across Canada.

We help them navigate complex legal processes, ensure their voices are heard and advocate for systemic reforms that prioritize victims' rights. From one-on-one guidance on the parole process to helping survivors prepare victim impact statements, our role is to ensure that victims are seen, heard and respected in every aspect of the justice system.

certaines dates sont déterminées, les personnes victimes doivent d'abord s'inscrire auprès du SCC ou de la Commission des libérations conditionnelles, mais plusieurs ignorent cette modalité ou hésitent à le faire, comme on l'a mentionné précédemment.

Comment faire en sorte que les personnes sont minimalement informées de cette procédure? Le projet de loi S-12 permet de répondre en partie à cet enjeu en modifiant la déclaration de la victime par le biais d'une case à cocher, mais actuellement, ce formulaire n'a pas encore été établi par le ministère de la Justice au Québec. L'AQPV recommanderait qu'un appel proactif du BNVAC, par exemple, puisse se faire en complémentarité, afin d'informer les victimes de leur droit à l'information et des manières de s'en prévaloir chaque fois qu'une sentence fédérale est prononcée.

Pour conclure, le projet de loi C-320 participe à un meilleur accès à la justice pour les personnes victimes en renforçant notamment leur droit à l'information et à la protection. Cependant, pour que les modifications proposées au moyen de ce projet de loi soient vraiment efficaces, l'AQPV est d'avis qu'il est essentiel de faire en sorte que les informations soient bien vulgarisées et accessibles et que les personnes victimes soient accompagnées tout au long du processus judiciaire, même après le prononcé de la peine.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et je veux réitérer que l'AQPV est disponible pour contribuer activement aux discussions futures et poursuivre la collaboration en vue d'assurer une meilleure accessibilité à la justice pour toutes les personnes victimes.

[Traduction]

La vice-présidente : Merci. La parole est maintenant à Mme Crawford.

Sarah Crawford, directrice générale, Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes : Bonjour, honorables sénateurs. Au Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, ou CCRVC, nous offrons des services essentiels de défense des droits et des intérêts, d'éducation et de soutien affectif aux victimes et aux survivants d'actes criminels partout au Canada.

Nous les aidons à s'y retrouver dans les processus juridiques complexes, nous veillons à ce que leurs voix soient entendues et nous plaids en faveur de réformes systémiques qui mettent les droits des victimes au premier plan. Qu'il s'agisse de fournir des conseils personnalisés sur le processus de libération conditionnelle ou d'aider les survivants à préparer une déclaration de la victime, notre rôle consiste à faire en sorte que les victimes soient vues, entendues et respectées dans tous les aspects du système de justice.

One of the most frequent and heartbreakingly common concerns we hear from our victims is that they are left in the dark. They are often uninformed of crucial parole hearings, and when they do receive notice, it is often too late for them to meaningfully participate. This is not an isolated issue; this is a systemic one.

Victims frequently report being told that they cannot attend parole hearings in person, and when they do submit victim statements, the offender has the right to see those statements. However, when victims request information about the offender, they are told that the offender's rights to privacy supersede their right to know.

This imbalance reinforces a clear hierarchy where the rights of the offender outstrip those of the victim. Bill C-320 would be a crucial step in the right direction. By requiring corrections officials to explain how key dates related to parole and temporary absences are determined, the bill promotes transparency, increases trust and addresses a critical power imbalance.

Currently, the information provided at a parole hearing comes from primarily from a correctional or parole officer. These reports tend to focus on the offender's progress and rehabilitation, often serving as a support for the offender's release.

Meanwhile, the perspectives, trauma and ongoing safety concerns of victims are secondary considerations. With greater transparency into how release decisions are made, victims will be better positioned to challenge decisions that may put their safety at risk.

Currently, there is often a lack of consideration of victims' needs for geographical restrictions, allowing for increased safety concerns and retraumatization. Increased accountability for correctional officers also ensures that decisions are made with fairness and justice rather than expedience in mind.

While Bill C-320 is a vital step, further measures are required to ensure survivors of crime are truly empowered in the justice system, and I would like to highlight three additional priorities.

L'une des préoccupations les plus fréquentes et les plus déchirantes qu'expriment les victimes que nous aidons, c'est qu'elles sont laissées dans l'ignorance. Souvent, on ne les informe pas des audiences de libération conditionnelle très importantes et lorsqu'on les avise, il est souvent trop tard pour qu'elles puissent participer pleinement. Il ne s'agit pas d'un problème isolé, mais d'un problème systémique.

Les victimes indiquent souvent qu'on leur a dit qu'elles ne pouvaient pas assister en personne aux audiences de libération conditionnelle et que, lorsqu'elles présentent leur déclaration, le délinquant a le droit de la consulter. Cependant, lorsque les victimes demandent de l'information sur le délinquant, on leur dit que les droits du délinquant à la protection de la vie privée l'emportent sur leur droit de savoir.

Ce déséquilibre renforce une hiérarchie claire dans laquelle les droits du délinquant l'emportent sur ceux de la victime. L'adoption du projet de loi C-320 constituerait un pas très important dans la bonne direction. En obligeant les responsables des services correctionnels à expliquer comment sont déterminées les dates importantes relatives à la libération conditionnelle et aux permissions de sortir, le projet de loi favorise la transparence, accroît la confiance et remédie à un déséquilibre des pouvoirs majeur.

Actuellement, les renseignements fournis à une audience de libération conditionnelle proviennent principalement d'un agent correctionnel ou d'un agent de libération conditionnelle. Ils tendent à porter sur les progrès réalisés par le délinquant et sa réadaptation et ils servent souvent à appuyer sa libération.

Pendant ce temps, les points de vue, les traumatismes et les préoccupations permanentes des victimes quant à leur sécurité sont relégués au second plan. Grâce à une plus grande transparence sur la manière dont les décisions de mise en liberté sont prises, les victimes seront mieux placées pour contester les décisions qui peuvent mettre leur sécurité en danger.

À l'heure actuelle, les besoins des victimes sur le plan des restrictions géographiques ne sont souvent pas pris en compte, ce qui accroît les craintes pour leur sécurité et les risques de retraumatisation. En responsabilisant davantage les agents correctionnels, on s'assure que les décisions sont prises dans un souci d'équité et de justice plutôt que de rapidité.

Bien que le projet de loi C-320 soit une étape essentielle, d'autres mesures doivent être prises pour que la position des survivants d'actes criminels soit véritablement renforcée dans le système de justice. De plus, j'aimerais souligner trois autres priorités.

The first is access to parole hearings. Victims have the unequivocal right to attend parole hearings in person if they choose to do so. Virtual options are helpful, but the in-person experience is often more meaningful for survivors.

The second regards equity and privacy rights. If offenders have the right to access victim impact statements, then victims should have the right to access information about an offender's risk assessment and other key documents. Equity, not privilege, should be the guiding principle.

Third is sustainability funding for non-governmental organizations, or NGOs. The CRCVC is a prime example of the funding crisis faced by victim supporting organizations. Our organization, which provides essential advocacy and support to all Canadians, receives no core funding. The success of legislative reforms like Bill C-320 hinges on the ability of NGOs to support survivors in navigating these new systems. Sustainable program funding is essential to ensure that survivors have ongoing, high-quality support throughout the process.

Bill C-320 is not just a change in procedure. It is a change in principle. It sends a clear message to survivors that their right to know matters, their safety matters and they matter. It also challenges the long-standing prioritization of offenders' privacy over victims' rights.

We must ensure that victims have a seat at the table, the privacy imbalance is corrected and NGOs are supported and have sustainable funding.

Thank you for your attention and your commitment to justice for survivors of crime. Thank you for having me here today, as well.

The Deputy Chair: Thank you all for your remarks.

We will now proceed with questions from senators. The first senator will be Senator Carignan, who is the sponsor of this bill.

[Translation]

Senator Carignan: I would like to thank you for your testimony and your ongoing fight for victims' rights. It's important work. I would also like to thank Senator Boisvenu for raising our awareness of this issue. When we see all the effects on victims, we better understand the importance of provisions on

La première est l'accès aux audiences de libération conditionnelle. Les victimes ont le droit sans équivoque d'assister en personne aux audiences de libération conditionnelle si elles le souhaitent. Les options virtuelles sont utiles, mais l'expérience en personne est souvent plus pertinente pour les survivants.

La deuxième priorité concerne l'équité et le droit à la vie privée. Si les délinquants ont le droit d'accéder aux déclarations de la victime, les victimes devraient avoir le droit d'accéder aux renseignements sur l'évaluation du risque que présente le délinquant et à d'autres documents importants. L'équité, et non le privilège, doit être le principe directeur.

La troisième est le financement durable des organisations non gouvernementales, ou ONG. Notre centre est un excellent exemple de la crise de financement qui touche les organismes de soutien aux victimes. Notre organisation, qui fournit des services essentiels de défense et de soutien à tous les Canadiens, ne reçoit aucun financement de base. Le succès de réformes législatives comme le projet de loi C-320 dépend de la capacité des ONG à aider les survivants à s'y retrouver dans les nouveaux systèmes. Un financement durable des programmes est essentiel pour que les survivants bénéficient d'un soutien continu et de qualité tout au long du processus.

Le projet de loi C-320 ne se résume pas à un changement de procédure. Il s'agit d'un changement de principe. Il envoie un message clair aux survivants : leur droit de savoir compte, leur sécurité importe, et eux, les survivants, sont importants. En outre, il remet en question la priorité accordée depuis longtemps à la protection de la vie privée des délinquants au détriment des droits des victimes.

Nous devons veiller à ce que les victimes aient leur mot à dire, à ce que le déséquilibre en matière de protection de la vie privée soit corrigé et à ce que les ONG disposent d'un soutien et d'un financement durable.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement en faveur de la justice pour les survivants d'actes criminels. Je vous remercie également de me recevoir ici aujourd'hui.

La vice-présidente : Je vous remercie toutes de vos déclarations préliminaires.

Nous allons passer aux questions des sénateurs. Nous commençons par le sénateur Carignan, qui est le parrain du projet de loi.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je vous remercie de votre témoignage et de votre combat constant pour les droits des victimes. C'est une mission importante. Je remercie également le sénateur Boisvenu de nous avoir sensibilisés; quand on voit toutes les répercussions sur les victimes, on comprend mieux

transparency and the reasons for a decision. It all helps to explain how the system works and why it is the way it is. I think the information helps the process of accepting certain decisions

Yesterday, a number of senators asked whether this bill was really necessary, since it's only 10 words — it's already covered by directives anyway, it's already provided for in the policies that need to be developed.

I'd like to hear what you have to say about the importance of this bill, which seeks to insert these words into the statute, rather than into a circular, directive or public service policy. That is for all four witnesses.

[English]

Ms. MacNeil: With the way the act is currently written, I would say that victims' rights are not being upheld. It is not happening, and so that is the bottom line.

If what we have right now were working, we would see those things happening. If it is made law, it is mandatory; it has to happen.

That is the bottom line. It has to happen, and it must be enforced. The way to enforce it is to add it into the act.

Ms. Crawford: I agree. Currently, whenever something is written, we infer from it what we want and, often, whatever is easiest.

The way it is currently written, victims do not get to meaningfully participate in the criminal justice system, and that is problematic. We see the ongoing revictimization of these folks. We are writing letters to the Parole Board of Canada daily or weekly on behalf of and to support victims and survivors of crime.

This bill is very necessary. It will help to ensure that their rights are upheld and they are supported throughout the system. Even though it is short, and it is — as you said — a few sentences, I think the implications of those sentences have a great and meaningful sway over the outcomes for victims.

[Translation]

Ms. Mac Donald: I agree with what my colleagues just said. The fact that it's not in legislation leaves it all up to the discretion of the person who has or doesn't have to provide the information. As I mentioned, right now, it's extremely difficult for victims to access not just information about the offender, but also information about parole, as was the case at parole hearings

l'importance d'avoir des dispositions sur la transparence et la motivation. Le tout aide à expliquer comment fonctionne le système et pourquoi il est comme il est. Je pense que cela aide à accepter certaines décisions.

Hier, certains sénateurs ont demandé si l'on avait vraiment besoin de ce projet de loi, car il s'agit de seulement 10 mots — cela figure déjà dans des directives de toute façon, ce sont déjà des éléments qui existent dans des politiques qui doivent être faites.

J'aimerais vous entendre sur ce genre d'argument quant à l'importance du projet de loi, qui vise plutôt à insérer ces mots dans la loi plutôt que dans une circulaire, une directive ou une politique de la fonction publique. Je m'adresse aux quatre témoins.

[Traduction]

Mme MacNeil : Je dirais que les dispositions actuelles de la loi font que les droits des victimes ne sont pas respectés. Ils ne le sont pas. Voilà donc la réalité.

Si la loi en vigueur fonctionnait, nous verrions ces choses se produire. Si c'est inscrit dans la loi, c'est obligatoire. Il faut qu'elles se produisent.

C'est l'essentiel. Il faut que cela se produise et que ce soit appliqué. Pour ce faire, il faut ajouter les mots en question à la loi.

Mme Crawford : Je suis du même avis. Actuellement, chaque fois que quelque chose est écrit, nous en déduisons ce que nous voulons et, souvent, ce qui est le plus facile.

Dans l'état actuel des choses, les victimes n'ont pas la possibilité de participer pleinement au système de justice pénale, ce qui pose problème. Nous assistons à une revictimisation continue de ces personnes. Nous écrivons des lettres à la Commission des libérations conditionnelles du Canada tous les jours ou toutes les semaines au nom de victimes et de survivants d'actes criminels et pour les soutenir.

Le projet de loi est vraiment nécessaire. Son adoption garantira que leurs droits seront respectés et qu'ils bénéficieront d'un soutien dans l'ensemble du système. Même si le projet de loi est bref et qu'il ne comporte que — comme vous l'avez dit — quelques phrases, je pense que leur portée a une influence importante sur les résultats pour les victimes.

[Français]

Mme Mac Donald : Je suis d'accord avec ce que mes collègues ont dit. Le fait que cela ne figure pas dans une loi écrite laisse tout cela à la bonne volonté de la personne qui doit transmettre les informations ou non. Comme je le disais, c'est extrêmement difficile pour les victimes actuellement d'avoir accès à de l'information qui concerne le délinquant, mais aussi à

for certain offenders. Sometimes, victims called to say that they had heard that the offender had been released or had been given an escorted absence. They didn't understand why this had been authorized and why they hadn't been informed. This can cause revictimization and a sense of injustice among victims, and they may lose trust in the justice system. If they are ever the victim of another crime, they may decide not to report it, believing that they have been failed by the system. These few words are very important, in my opinion.

Senator Carignan: As the other witness said, it often happens that victims are not notified, even if it's a Parole Board of Canada policy or directive. Is that the case in your experience?

Ms. Mac Donald: Absolutely. It happens all the time. As Ms. MacNeil said, some victims choose not to take any action; just calling the victims' office to register, for example, is one step too many. After going through a legal process that may have lasted four or five years, they want to take a step back or not have to do anything more. That's why I talked about a proactive approach. That way, the person isn't being disempowered. They are being offered the opportunity and they are free to take it or not. Afterwards, the person can be informed in the way that they choose about what they want to know. I think it's a question of giving victims back what they're entitled to.

Senator Carignan: Thank you.

[English]

Ms. MacNeil: If I may, I will speak to the frequency issue.

As I mentioned, I have been a social worker for 22 years. My family comes from a criminal justice background. My dad retired from being a corrections officer after 30 years. I have a sister and brother-in-law who work for the RCMP. I work for an all-female agency, many of whom — though staff — are survivors of gender-based violence. I had a cousin who was murdered as a result of gun violence and cousins who were impacted by human trafficking.

I am not a stranger to the criminal justice system. I am very familiar with this.

In terms of frequency, over my 22 years, I have worked with many victims. I have not had one victim say to me that they feel the information they were given was sufficient. I have also never

de l'information sur les libérations conditionnelles, comme cela a été le cas à des audiences portant sur la libération conditionnelle de certains contrevenants. Certaines victimes appelaient en disant qu'elles avaient appris que le contrevenant avait été libéré ou qu'il avait eu une sortie avec escorte. Elles ne comprenaient pas pourquoi cela avait été autorisé et pourquoi elles n'en avaient pas été informées. Cela peut causer une nouvelle victimisation et un sentiment d'injustice chez ces personnes, qui peuvent perdre confiance dans la justice. Si elles sont de nouveau victimes d'un crime, elles vont décider de ne pas porter plainte, car elles croient qu'elles ont été abandonnées par le système. Ces quelques petits mots sont très importants, à mon avis.

Le sénateur Carignan : Comme ce que nous disait l'autre témoin, c'est une situation qui se produit fréquemment que les victimes ne sont pas avisées, même s'il s'agit d'une politique ou d'une directive de la Commission des libérations conditionnelles du Canada?

Mme Mac Donald : Tout à fait. C'est fréquent. Comme Mme MacNeil le disait, certaines personnes victimes font le choix de ne pas faire les démarches; juste faire l'appel au bureau des victimes pour s'inscrire, par exemple, est une étape de trop. Après être passées par un processus judiciaire qui a parfois duré quatre ou cinq ans, elles ont envie de décrocher ou de ne plus avoir à faire quoi que ce soit. C'est pour cela que je parlais de la proactivité dans mon allocution. Ainsi, on n'enlève pas l'habilitation de la personne; on lui tend une perche et elle est libre de la prendre ou non. Par la suite, on pourra informer la personne de la façon dont elle le souhaite et sur ce qu'elle souhaite savoir. Je pense qu'il s'agit de redonner aux victimes ce à quoi elles ont droit.

Le sénateur Carignan : Merci.

[Traduction]

Mme MacNeil : Si vous le permettez, je parlerai de la question de la fréquence.

Comme je l'ai dit, je suis travailleuse sociale depuis 22 ans. Ma famille connaît bien la justice pénale. Mon père a pris sa retraite après avoir été agent correctionnel pendant 30 ans. J'ai une sœur et un beau-frère qui travaillent pour la GRC. Je travaille pour un organisme composé uniquement de femmes, dont bon nombre — même si elles font partie du personnel — sont des survivantes de la violence fondée sur le genre. Dans ma parenté, une personne a été assassinée à cause de la violence armée et d'autres ont été touchées par la traite des personnes.

Je connais bien le système de justice pénale. Je suis très au fait de la situation.

En ce qui concerne la fréquence, pendant mes 22 années, j'ai travaillé auprès d'un grand nombre de victimes. Aucune d'entre elles ne m'a dit estimer que les renseignements qu'on lui avait

had a victim say to me that they don't want the information and it is going to impact their life and safety. I know there are victims out there who choose not to receive that information. I have not heard that in my 22 years. In terms of the frequency, I wanted to add that.

Senator Prosper: Thank you to the witnesses. I can only imagine the experience you have had in dealing with victims and the stories they share. I want to recognize your effort, advocacy and compassion.

Ms. MacNeil, [*Indigenous language spoken*]. I want to follow up on a couple of things you mentioned that I thought were quite interesting. You mentioned that victims of trauma often face a life sentence, then you got into the idea of this concept of safety plans. I would imagine that information is power, as they say, but there is a preoccupation in some instances with victims, I would imagine, as it relates to their safety.

I'm curious about safety plans, and also, if you don't mind, you mentioned there must be a holistic way of upholding the rights of offenders and victims because there is an opportunity to retraumatize or revictimize certain persons involved in the system. If you could, share a bit on safety plans and that holistic way, please. Thank you.

Ms. MacNeil: When I refer to the "life sentence," it is because when you experience trauma on that level, obviously, it doesn't just stop the day the sentence is issued for the offenders. For the victim, that trauma continues for the rest of their life.

In terms safety planning, often, because victims have experienced trauma, whether they are in real jeopardy or there is an actual risk to safety when an offender is released — and we see both and know that many offenders reoffend — victims often feel their safety is at risk, particularly if the offender and victim both come from a small community. Sometimes it is impossible for them to not run into each other at the grocery store. The Parole Board of Canada not considering that in terms of the restrictions they are putting in place and the geography — looking at the impact of both — is really important.

You mentioned balancing the rights of the offender and the victim. Many times, we know that offenders also have a history of trauma, so it is also important we focus on services that support them in terms of their rehabilitation. To give an example that puts it in perspective, many times I have sat in courtrooms while I watched photos of a woman's naked and beaten body shown in the courtroom because it is that offender's right to see that information: They have a right to disclosure. Yet we don't see the same right to disclosure with the victims. An example of this would be when you have victims of a heinous act of sexual

donnés étaient suffisants. De même, aucune victime ne m'a dit qu'elle ne voulait pas de ces renseignements et que cela aurait des répercussions sur sa vie et sa sécurité. Je sais que des victimes choisissent de ne pas recevoir ces renseignements. Je n'ai jamais rien entendu de tel en 22 ans. Je tenais à le préciser en ce qui concerne la fréquence.

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins. Je ne peux qu'imaginer votre expérience. Vous vous occupez des victimes et elles vous racontent ce qu'elles vivent. Je tiens à saluer vos efforts, votre travail de défense et votre compassion.

Madame MacNeil, [*mots prononcés en langue autochtone*]. J'aimerais revenir sur deux ou trois choses que vous avez mentionnées et qui m'ont semblé très intéressantes. Vous avez dit que les victimes de traumatisme subissent souvent une peine à perpétuité, puis vous avez parlé du concept de plan de sécurité. J'imagine que l'information donne du pouvoir, comme on dit, mais j'imagine que dans certains cas, on se préoccupe de la sécurité des victimes.

J'aimerais en savoir plus sur les plans de sécurité et, si vous le voulez bien, vous avez dit qu'il doit y avoir une manière globale de respecter les droits des délinquants et des victimes, car il y a un risque de traumatiser et de victimiser à nouveau certaines personnes dans le système. Si possible, j'aimerais que vous parliez un peu des plans de sécurité et de cette solution globale, s'il vous plaît. Merci.

Mme MacNeil : Si je parle de « peine à perpétuité », c'est parce que lorsqu'on subit un tel traumatisme, il ne disparaît évidemment pas le jour où la peine est prononcée. Pour la victime, le traumatisme perdure jusqu'à la fin de sa vie.

En ce qui concerne le plan de sécurité, souvent, parce que les victimes ont vécu un traumatisme, qu'elles soient vraiment en danger ou qu'il y ait un risque réel pour leur sécurité lorsque le délinquant est libéré — et nous voyons les deux et nous savons que de nombreux délinquants récidivent —, elles ont souvent le sentiment que leur sécurité est en jeu, en particulier si le délinquant et la victime viennent d'une même petite collectivité. Il est parfois impossible qu'ils ne se croisent pas à l'épicerie. La Commission des libérations conditionnelles du Canada n'en tient pas compte quant aux restrictions mises en place et à l'aspect géographique — concernant les répercussions pour les deux — et c'est un élément vraiment important.

Vous avez parlé de l'équilibre entre les droits du délinquant et ceux de la victime. Souvent, nous savons que les délinquants ont également vécu des traumatismes. Il est donc important de se concentrer sur les services qui leur viennent en aide pour leur réadaptation. Pour donner un exemple qui met les choses en perspective, j'ai souvent assisté, dans des salles d'audience, à la diffusion de photos du corps nu et battu d'une femme, parce que c'est le droit du délinquant de voir cette information : il a le droit à la divulgation. Pourtant, les victimes n'ont pas ce même droit. C'est le cas, par exemple, des victimes d'un acte odieux de

violence against them. Often, the offender is released without notification to the victim. When we ask the police why they didn't notify the victim that the offender is being released, the police say they are only required to notify the victim if the victim and offender were in a domestic relationship. Why does the relationship matter? The impact and trauma to that victim are no less impactful.

We just want to see victims have rights equivalent rights to those of offenders. Victims have a right to disclosure about their own victimization. Every bit of information that is shared with the offender pertains to the victimization of that person. Should they not have a right to information pertaining to their own trauma and victimization?

Senator Prosper: Thank you.

[Translation]

Senator Moreau: Ms. MacNeil, when an individual is arrested for intimate partner violence and released by the police, you'll agree with me that Bill C-320 won't change a thing.

Let me give you a bit of context for my thinking. I have a lot of compassion for victims, regardless of the crime. In 1984, my father was killed in a car accident by a drunk driver, which is a crime. I have a great deal of compassion and I understand fully how victims feel. I don't want my comments to be misinterpreted.

It's being suggested that Bill C-320 will change things for victims. Basically, Bill C-320 would provide victims with an explanation for the parole dates already determined by the Parole Board of Canada. My fear is that victims are being led to believe that this bill will fix the system. It's far too short to fix the system. That's why I spoke yesterday. I believe Senator Carignan was referring to my remarks in his question to you.

What are you really expecting? What do you think this bill will really change in terms of victims' trauma? How will the bill solve the issue of the Parole Board of Canada or the Canadian prison system being unable to identify victims in some cases?

Victims are not just the people who are murdered, but also the people close to them. Yesterday, we heard Ms. Freeman's very moving testimony on this very subject. People who are victims under the law, in other words, those who suffer even mental trauma as a result of the crime committed, don't want to hear

violence sexuelle. Souvent, le délinquant est libéré sans que la victime en soit informée. Lorsque nous demandons à la police pourquoi elle n'a pas informé la victime de la libération du délinquant, elle répond qu'elle n'est tenue d'informer la victime que si la victime et le délinquant étaient dans une relation conjugale. En quoi cela importe-t-il? Les répercussions et le traumatisme subis par la victime n'en sont pas moins importants.

Nous voulons simplement que les victimes aient des droits équivalents à ceux des délinquants. Les victimes ont le droit d'être informées au sujet de leur propre victimisation. Chaque information communiquée au délinquant concerne la victimisation de cette personne. Ne devraient-elles pas avoir le droit de recevoir des renseignements relatifs à leur propre traumatisme et à leur propre victimisation?

Le sénateur Prosper : Merci.

[Français]

Le sénateur Moreau : Madame MacNeil, lorsqu'une personne est arrêtée dans des cas de violence conjugale et qu'elle est remise en liberté par la police, vous conviendrez avec moi que le projet de loi C-320 n'y changera rien.

Je vais vous dire exactement où je me situe. J'ai énormément de compassion pour les victimes, quel que soit le crime. En 1984, mon père a été tué dans un accident de voiture par un conducteur ivre, ce qui constitue un acte criminel. J'ai énormément de compassion et je comprends très bien ce que peuvent ressentir les victimes. Je ne voudrais pas que mon intervention soit mal interprétée.

On laisse entendre que le projet de loi C-320 va changer la situation pour les victimes. Essentiellement, le projet de loi C-320 donne une motivation par rapport aux dates déjà déterminées par la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Ma crainte est qu'on laisse entendre ou croire aux victimes que ce projet de loi corrigerait le système. Il est beaucoup trop court pour corriger le système. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu hier. Je crois que le sénateur Carignan faisait référence à mon intervention dans la question qui vous était adressée.

Qu'attendez-vous véritablement? Que pensez-vous que ce projet de loi changera véritablement pour ce qui est du traumatisme vécu par les victimes? Comment le projet de loi solutionnera-t-il le dilemme que peuvent avoir la Commission des libérations conditionnelles du Canada ou le système carcéral canadien, qui, dans certains cas, sont incapables d'identifier les victimes?

La victime, ce n'est pas que la personne qui est assassinée, c'est aussi les gens qui l'entourent. Hier, on a entendu le témoignage très émouvant de Mme Freeman à cet égard. Les gens qui sont des victimes au sens de la loi, c'est-à-dire ceux qui subissent un traumatisme même moral en raison du crime

about it again in some cases, and won't be identified in others. How can we change that dynamic?

You said that having to register is one step too many. This bill won't change the requirement to register if victims want to be identified and benefit from the minimal improvements the bill will bring. I wouldn't want the Senate, which does not have to do things for political gain, to suggest that passing this bill will fundamentally improve victims' rights. One of you can go first.

Ms. Mac Donald: I agree with you. That's why I said it's a good first step. All three of us identified fundamental issues in our presentations that will not be addressed by Bill C-320. However, these few words are important to help the victim understand the situation.

I've worked in legal support for victims. For a victim, knowing what to expect when testifying in court and being well prepared makes all the difference. When someone who is unprepared walks into a courtroom and goes before a judge, they come out traumatized all over again. Knowing that the person who caused them pain and is serving a life sentence, as was said. . . I'm going to use the same expression as Ms. MacNeil and say that what's important is that the victim be kept in the loop. In an ideal world, as I mentioned, all this would be explained right from the start.

Victims often think that the offender will serve the full sentence, but that is not the case. It's essential to explain to them from the outset what is involved, what parole is and how it can be obtained.

The bill doesn't refer to it, but if an offender is eligible to be released after serving a third of their sentence, the victim must be given an explanation. This will reduce the feeling of betrayal and abandonment by the justice system. It's important to explain to the victim that this is the way the system works. For example, the offender has undergone treatment, they've been rehabilitated and that's why they've been granted parole. That's the justification. The victim will not feel that the system failed them because the offender was released, or that he was released because he had reached a certain point and was still a danger to society. There are reasons, because he is eligible for statutory release after serving two-thirds of his sentence.

Senator Moreau: Even when they get that kind of explanation, victims will still continue to feel a sense of injustice.

commis, ne veulent pas en réentendre parler dans certains cas, et ne seront pas identifiés dans d'autres cas. Comment peut-on changer cette situation?

Vous disiez que le fait de devoir s'inscrire est une étape de trop. Ce projet de loi ne changera rien à l'obligation de s'inscrire si les victimes veulent être identifiées et bénéficier du peu d'améliorations que le projet de loi apportera. Je ne voudrais pas que le Sénat, qui n'a pas à agir à des fins de récupération politique, laisse croire que l'adoption de ce projet de loi améliorera fondamentalement les droits des victimes. On peut commencer par l'une d'entre vous.

Mme Mac Donald : Je suis d'accord avec vous. C'est pourquoi je disais que c'est un beau premier pas. Il y a des enjeux de fond qui ont été identifiés dans nos trois allocutions et qui ne sont pas réglés par le projet de loi C-320. Toutefois, ces quelques mots sont importants pour aider la victime à comprendre.

J'ai travaillé dans l'accompagnement judiciaire auprès des victimes. Pour une victime, savoir à quoi s'attendre lorsqu'elle témoignera devant la cour et être bien préparée fait toute la différence. Une personne non préparée se retrouve devant un juge dans une salle de tribunal et en ressort traumatisée encore une fois. Le fait de savoir que la personne qu'il l'a fait souffrir et qui purge une peine à vie, comme on l'a dit... Je vais utiliser la même expression que Mme MacNeil et dire que l'important, c'est que la victime doit être informée. Dans un monde idéal, comme je le mentionnais, on expliquerait tout cela d'emblée.

Les victimes ont souvent la perception que l'agresseur va purger la durée complète de la sentence. Or, ce n'est pas le cas. Il faut leur expliquer dès le départ ce que cela implique, ce qu'est une libération conditionnelle et comment on l'obtient.

Le projet de loi ne le mentionne pas, mais si un agresseur peut bénéficier d'une sortie au tiers de sa sentence, on doit donner des explications à la victime. On diminuera le sentiment de trahison et d'abandon par le système de justice. On doit expliquer que le système est ainsi fait. Par exemple, l'agresseur a suivi ses traitements, il va mieux et c'est pour cela qu'on lui a accordé une libération conditionnelle. Voici le justificatif. La victime sentira que ce n'est pas parce qu'on l'a mis dehors, parce que le système l'a abandonnée ou que le système l'a fait parce qu'il était rendu là et qu'il est encore un danger pour la société. Il y a des raisons, car il aurait pu sortir d'office aux deux tiers de sa peine.

Le sénateur Moreau : Donc, la victime, même lorsqu'elle reçoit cette explication, va quand même continuer de ressentir un sentiment d'injustice.

In testimony we heard yesterday from a witness, she mentioned that she thought 25 years really meant 25 years, and she felt that parole before 25 years was an injustice. Bill C-320 won't fix that problem; that's what I was saying.

Ms. Mac Donald: It will lessen the blow.

[English]

Senator Arnot: Thank you to all the witnesses for coming today. You have described intimate partner violence and sexual violence as a crisis and epidemic. I don't think anyone at all disagrees with you. Victims are scarred for life mentally, emotionally and physically — without question.

This act will allow, authorize and, in a sense, make mandatory an explanation of how dates were determined. What you have been talking about, in my opinion, is something unique, which is specific, robust policies to protect and support victims so that there isn't a revictimization. You also need robust programs to support those policies. These programs must be populated by experienced, well-trained social workers, psychologists and trauma-informed experts. Do you have any confidence that Correctional Service Canada will provide those kinds of resources? Because the demand is to have it done correctly. If this act changes and they don't roll out very much, it is not going to be very effective.

I'm just wondering: Do you have confidence that Correctional Service Canada can roll out these kinds of resources in a way that makes the implementation of what you are asking for effective?

Ms. Crawford: Currently, the way we're seeing our victims interact with basically the entire criminal justice system is inherently problematic. We see our victims regularly and continuously have to advocate for themselves and be their own advocate. It takes up the majority of their time. For some of them, they're already working, and then this is another full-time job. They continue to be revictimized themselves because they have to continually advocate for themselves and ask, "When is this happening?" and "Can I appear?" All of these are continually and systemically problematic.

You asked me if I have faith in a system that is inherently flawed. I think there are a lot of steps that need to be taken to make sure we are enhancing and forwarding victims' rights throughout the criminal justice system. Currently, we are not seeing any of that happen. The external agencies like ours are the ones who are picking up that slack and doing that work currently. I don't know whether the criminal justice system is the

Dans un témoignage que nous avons entendu hier de la part d'une témoin, cette dernière a mentionné qu'elle croyait que 25 ans voulaient vraiment dire 25 ans et elle estimait qu'une libération avant 25 ans était une injustice. On ne pourra pas corriger cette situation avec le projet de loi C-320; c'est un peu ce que je disais.

Mme Mac Donald : On amoindrit l'impact.

[Traduction]

Le sénateur Arnot : Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui. Vous avez décrit la violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle comme une crise et une épidémie. Je pense que personne n'est en désaccord avec vous. Les victimes sont marquées à vie mentalement, émotionnellement et physiquement — sans aucun doute.

La loi permettra, autorisera et, dans un sens, rendra obligatoire l'inclusion, dans les renseignements communiqués à une victime, d'une explication sur la manière dont les dates ont été déterminées. À mon avis, ce dont vous avez parlé est quelque chose d'unique, à savoir des politiques précises et rigoureuses pour protéger et soutenir les victimes afin d'éviter une revictimisation. Il faut également de bons programmes à l'appui des politiques. Ces programmes doivent réunir des travailleurs sociaux, des psychologues et des spécialistes des traumatismes expérimentés et bien formés. Êtes-vous convaincues que Service correctionnel Canada fournira ce type de ressources? On demande que les choses soient faites correctement. Si la loi est modifiée et qu'on ne peut pas déployer les ressources, la mesure ne sera pas très efficace.

Je m'interroge. Êtes-vous convaincues que Service correctionnel Canada peut déployer ce type de ressources de manière à ce que vos demandes soient mises en œuvre de façon efficace?

Mme Crawford : Actuellement, la façon dont les victimes auprès desquelles nous travaillons interagissent avec le système de justice pénale dans son ensemble pose fondamentalement problème. Régulièrement et constamment, les victimes doivent se défendre elles-mêmes. Elles y consacrent la majeure partie de leur temps. Certaines d'entre elles travaillent déjà et voilà qu'un autre emploi à temps plein s'ajoute. Elles sont victimisées de nouveau parce qu'elles doivent continuellement se défendre et demander, par exemple, à quel moment l'audience aura lieu et si elles peuvent comparaître. Tout cela pose continuellement et systématiquement des problèmes.

Vous m'avez demandé si j'avais confiance en un système qui comporte des lacunes fondamentales. Je pense qu'il y a beaucoup de mesures à prendre pour nous assurer que nous renforçons et que nous faisons avancer les droits des victimes dans l'ensemble du système de justice pénale. À l'heure actuelle, nous ne voyons rien de tel se produire. Ce sont des organismes externes comme le nôtre qui prennent le relais et qui font ce

appropriate mechanism to provide that support to victims. But I think sustained funding to non-profits and non-governmental agencies to support victims in the way we are already doing, with the staff who are already trained and specialized in victim support, is maybe a more relevant avenue.

Ms. MacNeil: I couldn't agree more. I could not have said it better myself.

The burden to support survivors largely falls on the not-for-profit sector, which, as we know, is chronically and severely underfunded and unsupported. With that said, we are already doing that work. We are already doing it. What this bill will do is provide greater transparency and information to victims so we can better support them from a proactive standpoint. When we are called in to support a victim because they have been retraumatized by a system that has failed them, it is a lot harder to pick up the pieces. If victims are given information in advance and are better prepared, we are better prepared to support them. I would agree that the corrections system is not the system that should be providing these supports. I think it needs to lie with the systems that already specialize in that.

Is all of the support necessarily going to be provided as a result of this bill? To be honest, no. I don't believe it will. It hasn't been for many years, and I don't foresee that changing in the near future, but we are doing that work anyway and will continue to do so. This bill will help and support us in that work.

Senator Arnot: Thank you for your work.

Senator Tannas: Thank you for being here. I want to pick up a little bit on what Senator Moreau was speaking about regarding yesterday's testimony. We heard from MP Carrie that these 10 words inserted in four places is a modest step forward. It's not what he wanted to accomplish, but it is a step forward. That gave me some comfort.

We then heard from a woman who said that since they had testified at the House of Commons committee a year ago on this, they went to work and have vastly improved everything they are doing and that it is now working like a Swiss watch.

I have been here long enough to know that what an Ottawa senior bureaucrat says about what is actually happening — and it is not just bureaucracy. I don't mean to demean them. The fact is that in big organizations, when you are at the top, everything is theoretical. You are not the one mailing stuff out and taking

travail présentement. Je ne sais pas si le système de justice pénale est le mécanisme approprié pour aider les victimes. Je pense toutefois que fournir un financement durable aux organismes sans but lucratif et non gouvernementaux qui aident les victimes de la manière dont nous le faisons déjà, avec un personnel déjà formé et spécialisé dans l'aide aux victimes, est peut-être une voie plus pertinente.

Mme MacNeil : Je souscris entièrement à ces commentaires. Je n'aurais pas pu mieux dire.

Le fardeau pour aider les survivants incombe en grande partie au secteur à but non lucratif qui, comme nous le savons, souffre d'un grave manque chronique de financement et de soutien. Cela dit, nous faisons déjà ce travail. Nous le faisons déjà. Ce projet de loi apportera plus de transparence et d'informations aux victimes afin que nous puissions mieux les soutenir, de façon proactive. Lorsque nous sommes appelés à soutenir une victime parce qu'elle a été traumatisée à nouveau par un système qui l'a laissée tomber, il est beaucoup plus difficile de recoller les morceaux. Si les victimes reçoivent des informations à l'avance et sont mieux préparées, nous sommes plus à même de les aider. Je conviens que ce n'est pas le système correctionnel qui devrait fournir ce soutien, mais plutôt les réseaux qui se spécialisent déjà dans ces services.

Ce projet de loi va-t-il nécessairement apporter tout le soutien nécessaire? Pour être honnête, non, je ne pense pas. Ce soutien n'est pas offert depuis de nombreuses années, et je ne pense pas que la situation changera de sitôt. Nous faisons néanmoins ce travail et nous continuerons à le faire. Ce projet de loi nous aidera et nous soutiendra dans notre mission.

Le sénateur Arnot : Je vous remercie de votre travail.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie de votre présence. Je voudrais revenir un peu sur ce qu'a dit le sénateur Moreau à propos du témoignage d'hier. Le député M. Carrie nous a dit que les dix mots insérés à quatre endroits constituaient un modeste pas en avant. Ce n'est pas ce qu'il voulait accomplir, mais c'est un pas en avant. Cela m'a rassuré.

Puis, une femme nous a dit que, depuis qu'elle a témoigné devant le comité de la Chambre des communes il y a un an, son équipe s'est mise au travail et a considérablement amélioré tout ce qu'elle faisait; désormais, tout fonctionne comme une horloge suisse.

Je suis ici depuis assez longtemps pour savoir que ce que dit un haut fonctionnaire d'Ottawa sur ce qui se passe réellement... et ce n'est pas seulement attribuable à la bureaucratie. Je ne veux pas rabaisser les hauts fonctionnaires. Le fait est que, dans les grandes organisations, tout est théorique pour les

phone calls — or not mailing stuff out and not taking phone calls — so, first, I wonder if you could give me your reaction to what you heard with respect to the Swiss watch working beautifully now.

Second, we heard a very disturbing answer from the same woman, Ms. Kirstan Gagnon — thank you — who is deputy commissioner. When asked if this bill would change anything that they are doing, she said no. So how do you then square all of that — “Working beautifully and no change if this bill happens”? If I could just get a quick reaction from you because I have another question to follow.

Ms. Crawford: That is disheartening to hear, because we see the everyday impact on victims and are doing the regular advocacy, knowing the system is completely and inherently flawed. It does not support victims. It does not take into account their experiences, so to say it is running like a Swiss watch is problematic to all the victims and survivors across the country, and there are thousands of them. So that’s another revictimization and another problematic stance when we know it is not working.

Ms. MacNeil: Just yesterday, one of my staff came to me. I’ll share with you a quote shared to her by a victim she’s working with. She said, “I don’t know why they call it the justice system because there is no justice for victims with this system.” That is the experience we hear all day, every day on the front lines.

Will this bill change the world and solve every problem we see in the criminal justice system? No. But if we brought a bill forward that made big, sweeping changes, I don’t believe it would have gotten this far. Changing a few words that shift the accountability from the victim to the system even just a little is a step in the right direction.

Senator Tannas: Thank you.

My next question, then, is this: If the posture in a public hearing from the people in charge of delivering the interaction and fulfilling all the requirements says there is no change coming with this bill, does it give you any handle to go into court to do anything to point out the fact that they are not doing what they say they are doing or what they are supposed to? Is there any

personnes au sommet. Ce ne sont pas les hauts fonctionnaires qui envoient le courrier et qui répondent aux appels téléphoniques — ou qui n’envoient pas le courrier et qui ne répondent pas aux appels téléphoniques. Alors, tout d’abord, je me demande si vous pourriez me donner votre réaction sur le commentaire voulant que le système fonctionne à merveille maintenant, telle une horloge suisse.

Deuxièmement, nous avons entendu une réponse très inquiétante de la part de la même femme, Mme Kirstan Gagnon — merci — qui est commissaire adjointe. Lorsqu’on lui a demandé si ce projet de loi changerait quoi que ce soit au travail de son équipe, elle a répondu par la négative. Alors, comment concilier les commentaires : « tout fonctionne à merveille, et il n’y aura aucun changement si ce projet de loi est adopté? » J’aimerais avoir une réaction rapide de votre part, car j’ai une autre question à poser.

Mme Crawford : C'est décourageant à entendre, parce que nous voyons les répercussions sur les victimes au quotidien et que nous plaidons régulièrement leur cause, puisque nous savons que le système est complètement et intrinsèquement inadéquat. Il ne soutient pas les victimes. Il ne tient pas compte de leurs expériences, et le fait de dire qu'il fonctionne comme une horloge suisse est problématique pour toutes les victimes et les survivants à travers le pays, qui se comptent par milliers. Il s'agit donc d'une nouvelle victimisation et d'une autre position problématique, alors que nous savons que le système est dysfonctionnel.

Mme MacNeil : Hier encore, l'une de mes employées est venue me voir. Voici ce qu'une victime avec laquelle elle travaille a dit : « Je ne sais pas pourquoi on appelle le système “système de justice” s'il ne rend pas justice aux victimes. » C'est l'expérience que nous entendons tous les jours sur le terrain.

Ce projet de loi va-t-il changer le monde et résoudre tous les problèmes que nous rencontrons dans le système de justice pénale? Non. Mais si on avait présenté un projet de loi qui apportait des changements considérables et radicaux, je ne pense pas qu'il se serait rendu aussi loin. La modification de quelques mots qui font rejeter la responsabilité sur le système plutôt que sur la victime — ne serait-ce qu'un peu — est un pas dans la bonne direction.

Le sénateur Tannas : Merci.

Dans ce cas, ma prochaine question est la suivante. Lors d'une réunion publique, les personnes chargées d'assurer l'interaction et de satisfaire à toutes les exigences ont dit que ce projet de loi n'apportera aucun changement. Cela vous donne-t-il le pouvoir d'entreprendre des démarches devant les tribunaux pour souligner le fait que les responsables ne font pas ce qu'ils

ability or organization that you could point to that would be inspired enough to hold these guys to account, or is that something that we have to consider in our deliberations?

Ms. MacNeil: I would ask that question back to the Senate. What is the responsibility of our government in terms of holding people accountable when something is legislated and then not followed? Why make legislation if people can just not follow it and there are no repercussions or accountability? I would call on our government to ensure that's enforced.

Senator Tannas: Thank you.

The Deputy Chair: That's a good point. I think one of you made this reference before, but do you believe the notifications provided to victims by the Parole Board and by Correctional Service Canada are detailed enough to meet the needs of victims, or have you identified other significant gaps? Perhaps what is covered in this bill is one of them. Could each of you just very briefly give me a response about that, please?

Ms. MacNeil: They are woefully inadequate. In terms of the materials and letters that are forwarded to victims, plain language is needed. We need to look at who is disproportionately being victimized, and it is often those with intellectual or cognitive disabilities, people functioning at the level of a 9-year-old or 10-year-old. We have people coming from poor socio-economic backgrounds who don't have access to education. Education is woefully inadequate in our First Nations communities across the country. When you are sending out letters and information packages that are not written in simplified language, it's woefully inadequate to support victims.

Ms. Crawford: I agree. Often, the information provided never touches on the geographical implications. You had spoken about people from small communities, but even in larger communities, there are perhaps only two grocery stores. There are impacts to victims from not being notified or being improperly notified. Currently there is a mail strike, so those letters might arrive six weeks after they were sent out. All of that is increasingly problematic.

The lack of implications around geographical restrictions for folks who are allowed to be on day parole or unaccompanied release from prison, those are also huge for victims of crime. That is one of the areas that we think needs to be expanded on. They need to be better imposed.

prétendent faire ou ce qu'ils sont censés faire? Existe-t-il un mécanisme, ou pourriez-vous nommer une organisation qui serait suffisamment motivée pour demander des comptes à ces personnes? Ou devrions-nous prendre en compte cette réalité dans nos délibérations?

Mme MacNeil : Je répondrais par cette question au Sénat : quelle responsabilité notre gouvernement doit-il assumer lorsqu'il s'agit de demander des comptes à des personnes qui ne respectent pas la loi? Pourquoi adopter une loi si on peut l'enfreindre sans craindre de répercussions ou de reddition de comptes? Je demande à notre gouvernement de veiller à ce que la loi soit appliquée.

Le sénateur Tannas : Merci.

La vice-présidente : C'est un bon point. Je pense que l'une d'entre vous en a déjà parlé, mais croyez-vous que les avis fournis aux victimes par la Commission des libérations conditionnelles du Canada et par Service correctionnel Canada sont suffisamment détaillés pour répondre aux besoins des victimes, ou avez-vous relevé d'autres lacunes importantes? Peut-être que ce projet de loi vise l'une d'entre elles. Est-ce que chacune d'entre vous pourrait me donner très brièvement une réponse à ce sujet, s'il vous plaît?

Mme MacNeil : Les avis sont terriblement inadéquats. Les documents et les lettres envoyés aux victimes doivent être rédigés dans un langage clair. Nous devons tenir compte du profil des personnes qui sont victimisées de manière disproportionnée : ce sont souvent des personnes souffrant de déficiences intellectuelles ou cognitives — des personnes qui fonctionnent au niveau d'un enfant de 9 ou 10 ans. Il s'agit de personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés qui n'ont pas accès à l'éducation. L'éducation est cruellement inadéquate dans les communautés des Premières Nations de tout le pays. Les lettres et les dossiers d'information qui ne sont pas rédigés dans un langage simple sont tout à fait inadéquats pour aider les victimes.

Mme Crawford : Je suis d'accord avec le témoin. Bien souvent, les informations fournies n'abordent pas les implications géographiques. Vous avez parlé de personnes issues de petites communautés, mais même dans les communautés plus grandes, il peut n'y avoir que deux épiceries. Le fait de ne pas être informé ou de l'être de manière inappropriée a des répercussions sur les victimes. Il y a actuellement une grève du courrier, de sorte que, en ce moment, les lettres peuvent arriver six semaines après leur envoi. Toutes ces circonstances multiplient les problèmes.

Les victimes d'actes criminels souffrent beaucoup du fait qu'on ne tient pas compte des restrictions géographiques pour les personnes autorisées à bénéficier de la semi-liberté ou d'une permission de sortir sans escorte. C'est l'un des facteurs sur lesquels, selon nous, il faut mettre davantage l'accent. Ces restrictions doivent être mieux appliquées.

[*Translation*]

Ms. Mac Donald: I mentioned it in my remarks: the information needs to be understandable to victims. Ms. MacNeil pointed that out. It's gobbledegook to the people who receive it. In fact, as I was preparing for my remarks, I went to the Correctional Service Canada website, and it's gobbledegook even to an educated person like me. Someone who receives a letter stating that the person was released on escorted temporary absence is going to wonder what "escorted" actually means. Steps have been taken to ensure the person's safety, but they probably have no idea. What does parole entail? The idea is that, after serving a third of their sentence, the individual will be released. If a person is given a life sentence, for example, even if they are released after 25 years, they have to adhere to conditions for the rest of their life, and this is not very well explained. For the person's sense of security and safety, it's extremely important that this explanation be added, and the information is not easy to find on the internet.

[*English*]

The Deputy Chair: Thank you very much. Yes, if a criminologist is saying that, it's a very good point. Hopefully, a number of people from the Parole Board and Correctional Service Canada are watching our parliamentary committee study of this bill and some of the other types of very good changes that you have suggested. I hope they will make those proactively.

[*Translation*]

Senator Oudar: Yesterday, we asked a lot of questions to Public Safety Canada and Parole Board of Canada representatives. Personally, I would have gone further with this legislation: I would have preferred that victims had the right to information not only at sentencing but even well before that. I even referred to sections 7 and 8 of the Canadian Victims Bill of Rights, which state that victims have the right to this information, and the whole debate that ensued centred on the words "on request."

I pointed out to them that the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights had actually recommended that the information no longer be provided "on request," but that it be done automatically, since it is a right. As someone who's worked in this field for a long time, I reminded them that all the medical studies show that, once you're a victim, it's as if you've suffered post-traumatic shock that endures for years. Post-traumatic shock impairs judgment and makes it difficult to make informed decisions. We certainly can't ask victims to take on the burden of reading a six-page form, understanding the website, updating their registration and getting

[*Français*]

Mme Mac Donald : Je l'ai mentionné dans mon allocution : il est nécessaire de le rendre accessible aux victimes. Mme MacNeil l'a dit. Les personnes qui reçoivent cela, c'est du chinois pour elles. En fait, en me préparant pour mon allocution, je suis allée visiter le site de Service correctionnel Canada, et c'est du chinois pour une personne éduquée comme moi. Quelqu'un qui reçoit une lettre indiquant que la personne a pu sortir avec escorte va se demander ce que ça veut dire, « avec escorte ». La sécurité de la personne a été assurée, mais elle n'en a probablement aucune idée. La libération conditionnelle, qu'est-ce que ça implique? On pense qu'après avoir purgé le tiers de sa peine, la personne sera libérée. La personne qui écope d'une sentence à vie, par exemple, même si la personne sort après 25 ans, il y a des conditions à respecter jusqu'à la fin de sa vie, et ce n'est pas très bien expliqué. Pour le sentiment de sécurité de la personne, il est extrêmement important que cette explication s'ajoute et elle n'est pas facile à trouver sur Internet.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Merci beaucoup. Oui, si c'est une criminologue qui le dit, c'est un très bon point. J'espère que des membres de la Commission des libérations conditionnelles du Canada et de Service correctionnel Canada suivent l'étude de notre comité sur ce projet de loi et entendent certains des autres types d'excellents changements que vous suggérez. J'espère qu'ils apporteront ces changements de manière proactive.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Effectivement, hier, on a posé beaucoup de questions aux représentants du ministère de la Sécurité publique et de la Commission des libérations conditionnelles. Personnellement, je serais allée plus loin dans le projet de loi : j'aurais préféré que les victimes aient droit à l'information non seulement au prononcé de la peine, mais même bien avant. Je les ai d'ailleurs renvoyés à la Charte canadienne des droits des victimes aux articles 7 et 8, qui stipulent que les victimes ont le droit à cette information, et tout le débat a porté sur les mots « sur demande ».

Je leur ai rappelé qu'effectivement, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes avait recommandé que ce ne soit plus sur demande et que cela se fasse automatiquement, puisque c'est un droit. Je leur ai rappelé, pour avoir travaillé longtemps dans ce domaine, qu'une fois qu'on est victime, toutes les études médicales ont montré que c'est comme si la personne avait subi un choc post-traumatique qui reste pendant de nombreuses années. Un choc post-traumatique, ça vici le jugement et ça amène à ne pas prendre des décisions éclairées; on ne peut surtout pas demander aux victimes de prendre ce fardeau sur elles, soit lire un formulaire

lost in the red tape. I'm a lawyer and I completely understand what you were saying in your testimony, Ms. Mac Donald. It's incomprehensible.

Yesterday, I asked the government representatives if they dealt with stakeholders on the ground. They told us they were having trouble locating the victims. This answer didn't make sense: the victims attend the hearings. We asked them whether it was possible to reach out to them and work with them on a more human level. There seem to be letter templates that must be just as incomprehensible. I didn't see the government's approach in this way at all, but being present at the hearing, even beforehand, and explaining the role of witness, is difficult. Some people withdraw their complaints when they're asked to testify, especially victims of intimate partner violence. It's long before the sentence is handed down. It's very difficult for victims, and I know you know that. I'm sorry I didn't thank you for your work at the beginning of my question. My sincere thanks to all four of you for your work with victims.

I would like to hear more from you on the whole issue of "on request." Those are the words that appear in the Canadian Victims Bill of Rights, and that's what the government officials cited in their responses to the committee. They told us that they perform the duty "on request" and that if victims don't request the information.... If you never notify them, they'll never come and ask the information. Then, I brought up their targets and indicators in the GC InfoBase — I apologize, it's more technical. Their target is to have just 350 people register with the federal correctional system. With the number of crimes there are, I mentioned to them that it wasn't a very ambitious target in terms of asking victims to apply on their own. I think that's your position too, but I want to hear it from you again. If you're telling me that it has to be on request, the government needs to do some work upstream to inform victims, because they need to know that they have to make a request. Right now, victims don't know.

Ms. Mac Donald: Actually, there are two issues. There's the "on request" aspect, but there's also the whole issue related to the Canadian Victims Bill of Rights. It's a lovely principle, but, unfortunately, it's not binding. That's a cause we've taken up at the AQPV: we're trying to make the bill of rights binding. You say it's on request. Yes, because that's how it was written, but for some people, it's extremely difficult to take the necessary steps. It's one step too many. If it's written down, it's a right they have, so why not just give it to them?

Senator Oudar: In 2022, the report of the Standing Committee on Justice and Human Rights recommended that it should no longer be "on request." It should be automatic. In

de six pages, comprendre le site Web, mettre à jour leur dossier et se perdre dans les dédales administratifs. Je suis avocate et je comprends tout à fait ce que vous disiez lors de votre témoignage, madame Mac Donald. C'est incompréhensible.

Hier, j'ai demandé aux représentants du gouvernement s'ils étaient d'abord sur place. Ils nous ont répondu qu'ils avaient du mal à trouver les victimes. On n'a pas compris cette réponse : les victimes assistent aux audiences. On leur a demandé si c'était possible de les rejoindre et de travailler avec elles à l'échelle humaine. Il semble y avoir des modèles de lettre qui doivent être tout aussi incompréhensibles. Je ne voyais pas du tout l'approche du gouvernement de cette façon, mais le fait d'être présent à l'audience, même avant, et d'expliquer le rôle de témoin, c'est difficile. Il y a des gens qui se désistent de leurs plaintes quand on leur demande de témoigner, notamment des victimes de violence conjugale. On est bien avant le prononcé de la peine. C'est très ardu pour les victimes et je sais que vous le savez. Je m'excuse, je ne vous ai pas remerciées de votre travail au début de ma question. Merci infiniment à toutes les quatre pour votre travail auprès des victimes.

J'aimerais que vous puissiez me convaincre sur toute la question des mots « sur demande ». Ce sont les mots qui figurent dans la Charte canadienne des droits des victimes et c'est ce que nous répond le gouvernement, en nous disant : « Sur demande, je fais mon travail, si elles ne me le demandent pas... » Si vous ne les informez jamais, elles ne viendront jamais le demander; puis, je leur ai parlé de leurs cibles et indicateurs dans l'InfoBase du GC — je m'excuse, c'est plus technique. Ils se sont fixé comme cible d'avoir seulement 350 personnes qui s'inscrivent au système correctionnel fédéral. Au nombre de crimes qu'il y a, je leur ai mentionné que ce n'était pas très ambitieux pour tout ce qui a trait à la question de demander aux victimes de faire elles-mêmes la demande. Je crois que c'est aussi votre position, mais j'ai besoin de vous réentendre. Si vous me dites qu'il faut que ce soit sur demande, il y a un travail à faire en amont de la part du gouvernement pour informer les victimes, car celles-ci doivent savoir qu'elles ont une demande à faire. À l'heure actuelle, les victimes ne le savent pas.

Mme Mac Donald : En fait, il y a deux enjeux. Il y a l'aspect « sur demande », mais il y a aussi tout l'aspect lié à la Charte canadienne des droits des victimes. C'est un très beau principe, mais malheureusement, cela n'a pas force de loi. C'est un peu notre cheval de bataille à l'AQPV : on essaie de rendre ces droits de la Charte effectifs. Vous dites que c'est sur demande; oui, car c'est ainsi que ça a été écrit, mais pour certaines personnes, c'est extrêmement difficile de faire la démarche, c'est une démarche de trop. Si c'est écrit, c'est un droit qu'elle a, donc pourquoi ne pas le lui donner, tout simplement?

La sénatrice Oudar : En 2022, le rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne recommandait que ce ne soit plus « sur demande », mais

2022, did you take a position? Did you disagree with the recommendations?

Ms. Mac Donald: I wasn't around back then, so I couldn't say.

Senator Carignan: I would like to provide some additional context.

I encourage senators and everyone else to look at Bill S-265, which was introduced by Senator Boisvenu before he left the Senate. It's at second reading in the Senate and covers just about everything that you said was missing and that we should have. In particular, it amends the Canadian Victims Bill of Rights at section 6 to stipulate that the victim has the right to information "without request." This bill was referred to as a step forward, but Bill S-265 would mean many steps forward if we could move it along.

Senator Oudar: Thank you for your comments and for enlightening us, but I need to hear from community organizations. I'd like to know whether they agree with this requirement — actually, with the recommendation that the information no longer be provided on request and that it instead be provided automatically.

I'm keen to hear your input.

[English]

Ms. Crawford: Yes. I think that the Canadian Victims Bill of Rights is a theory. In principle, it sounds great. In actuality, it doesn't do anything, unfortunately. It basically says, "Here are your rights. If they are not respected or upheld, you have the right to make a complaint." We make complaints on behalf of our victims, with their support, and they may never hear anything back. It might be months, or they tell them that because they have this letter or request put in, now they can know that the Parole Board hearing will actually be tomorrow but you cannot appear in person because of COVID or whatever the reason is.

It exists in theory but, again, it's the advocacy piece. I think that people should automatically have a right to know. It shouldn't be by request. The request should be to opt out.

The amount of advocacy that people must do in order to even understand what is happening in the criminal justice system is a full-time job. To advocate for themselves, they must figure out

automatique. En 2022, aviez-vous exprimé une position? Vous n'étiez pas d'accord avec les recommandations?

Mme Mac Donald : Je n'étais pas là, donc je ne pourrais pas vous dire.

Le sénateur Carignan : J'aimerais donner quelques éléments d'information.

Je voudrais inviter les sénateurs et tout le monde à examiner le projet de loi S-265, qui a été présenté par le sénateur Boisvenu avant qu'il quitte le Sénat. Il en est à l'étape de la deuxième lecture au Sénat et il couvre à peu près tous les éléments que vous disiez qu'il manque et que nous devrions avoir. Il modifie notamment la Charte canadienne des droits des victimes à l'article 6, pour inclure les mots « sans devoir en faire la demande ». On dit que c'est un pas, mais ce sont plusieurs pas qui pourraient être faits et si l'on pouvait faire progresser ce projet de loi.

La sénatrice Oudar : Merci de l'intervention et d'éclairer notre réflexion, mais j'ai besoin d'entendre les organismes communautaires. J'aimerais savoir s'ils sont d'accord ou non avec le fait d'exiger cela — en fait, avec la recommandation disant qu'il faut que cela se fasse non plus sur demande, mais automatiquement.

Je suis très intéressée à entendre votre point de vue.

[Traduction]

Mme Crawford : Oui, je pense que la Charte canadienne des droits des victimes est une théorie. En principe, elle semble excellente. En réalité, elle n'accomplit rien, malheureusement. Elle dit essentiellement : « Voici vos droits. S'ils ne sont pas respectés, vous avez le droit de déposer une plainte. » Nous déposons des plaintes au nom de nos victimes, avec leur soutien, et il se peut qu'elles n'aient jamais de réponse. Il peut s'écouler des mois, ou bien on leur dit que, parce qu'elles ont envoyé une lettre ou une demande, elles peuvent maintenant savoir que l'audience de la Commission des libérations conditionnelles du Canada aura lieu le lendemain, mais qu'elles ne peuvent pas se présenter en personne à cause de la COVID ou d'une autre raison.

Cette charte existe en principe, mais, encore une fois, c'est le volet de défense des intérêts qui fait défaut. Les victimes devraient automatiquement avoir le droit d'être informées. Elles ne devraient pas avoir à présenter de demandes. C'est pour ne pas recevoir d'information qu'il faudrait devoir faire une demande.

Les efforts nécessaires seulement pour comprendre ce qui se passe dans le système de justice pénale représentent un travail à temps plein. Pour défendre leurs intérêts, les victimes doivent

what they are supposed to do, where can they get help and if there is funding — all of these pieces take so much time.

Ms. MacNeil: First, I'll touch on your mention of the system reaching 350 victims. Our small team of eight front-line staff reached 35,000 victims in the last five years. Less than 30% of the work we do is sustainably funded. Hopefully, that speaks to the issue of the 350.

I believe that “on request” needs to be removed from sections 7 and 8 because, again, if we don’t do that, we are sending a message to victims that they need to request the information. We want to change the act so that accountability shifts. I also think there needs to be a removal of the final statement in the Canadian Victims Bill of Rights, which I referenced in my speech, where it says, “No cause of action . . . from an infringement or denial of a right under this Act.”

We have an act telling victims of their rights and then, at the very end, saying that if their rights are violated, they have no cause for action. That also needs to be removed.

The Deputy Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Audette: I'll do my best to respect your views, because I do understand what you're saying.

For me, the power of words is invaluable, as is the choice of words. You understand that our responsibility is to legislate. My world as an Innu woman is very holistic, but here, we sometimes have to operate in silos, because we might talk about the police and some people might say that this bill doesn't address certain concerns. I urge us to remember that, for a victim, it's hard to think in silos.

Thank you very much, Senator Carignan, for telling us about Bill S-265. I hope we'll see you again as a witness.

To recap, from 2004 to 2007, I was an Associate Deputy Minister in the Quebec government. I was given the opportunity to implement the first policy to combat violence against Indigenous women. The 13 departments were very supportive of the idea, but because we didn't legislate it, and because there was a change of government, there is no longer a policy for Indigenous women in 2025.

comprendre ce qu'elles sont censées faire, où elles peuvent obtenir de l'aide et s'il existe du financement — tous ces efforts prennent énormément de temps.

Mme MacNeil : Tout d'abord, je reviendrai sur le fait que vous avez mentionné le maximum de 350 victimes dans le système. Notre petite équipe de huit personnes travaillant en première ligne a aidé 35 000 victimes au cours des cinq dernières années. Moins de 30 % de notre travail est financé de manière durable. J'espère que ces nombres répondent à la question des 350 victimes.

Je pense que l'expression « sur demande » doit être supprimée des articles 7 et 8, car, encore une fois, en laissant ces mots, on fait comprendre aux victimes qu'elles doivent demander l'information. Nous voulons modifier la loi pour que la responsabilité n'incombe plus aux victimes. Je pense également qu'il faut supprimer le dernier énoncé de la Charte canadienne des droits des victimes, auquel j'ai fait référence dans ma déclaration, qui dit : « La violation ou la négation d'un droit prévu par la présente loi ne donne pas ouverture à un droit d'action [...] »

La loi informe les victimes de leurs droits et, à la toute fin, elle dit que, si leurs droits sont violés, elles n'ont aucune cause d'action. Cette disposition doit également être supprimée.

La vice-présidente : Merci.

[Français]

La sénatrice Audette : Je vais faire de mon mieux pour respecter vos propos, car je les comprends très bien.

Pour moi, le pouvoir des mots est précieux, tout comme le choix des mots. Vous comprenez que notre responsabilité est de légiférer, donc dans mon monde de femme innue, où c'est très holistique, il faut parfois que je fonctionne en silo, parce qu'on va peut-être parler de la police et on va peut-être réagir en disant que ce projet de loi ne répond pas à certaines inquiétudes. Je nous invite à nous rappeler que pour une victime, il est difficile de penser en silo.

Merci beaucoup, sénateur Carignan, de nous informer sur le projet de loi S-265. J'espère qu'on va vous revoir comme témoin.

Brièvement, de 2004 à 2007, j'ai été sous-ministre associée au gouvernement du Québec. On me donnait la chance de mettre en place une première politique pour lutter contre la violence auprès des femmes autochtones. Les 13 ministères étaient très favorables à l'idée, mais parce que nous n'avons pas mis cela dans une loi et comme il y a eu un changement de gouvernement, il n'y a plus de politique pour les femmes autochtones en 2025.

For me, it's important and you'll have my support. However, we know that this is a very specific bill. As you mentioned, there is no binding legislation for what was mentioned by my colleague.

Does Bill S-12 reassure you? Might it also be an avenue for us to support you by pushing for Bill S-12 to have an impact or be enforced? It is law, it's supposed to be law.

How can we ensure that victims. . . As we know, they are notified when it's time to go to court; they may not be there, but they will be represented. I'll give you a hypothetical example: my mother was killed, she's the first victim, but in the second circle, the close family, we are also victims. That tends to be overlooked in the definition of "victim."

For Bill S-12 and this bill, how can we take a stronger approach in the future, given that we think in silos here?

Ms. Mac Donald: As for Bill S-12, I'd say we're still waiting to find out how it's all going to play out. It's a little box, but once the person checks it, who gets the information? Will it be systematic?

You mentioned something important about the family, which isn't necessarily the victim. A few years ago, I specialized in working with people who had died as a result of a crime. We realized that the letter sent to the victim by the Quebec government was sent to the victim in a homicide case. People would get a stack of mail that was about the person, and it would say "The Queen versus" instead of the victim's name

When we noticed that in 2012, we put an initiative in place to support people's loved ones. As far as I know, that's still how it works today. In my opinion, there's still room for improvement.

Senator Audette: Thank you.

[English]

Senator Simons: Thank you to all of our witnesses. Ms. MacNeil, you spoke of the importance of transparency and user-friendly language. One thing that perplexes me about Bill C-320 is the insistence on explaining how dates of release have been determined. I am trying to wrestle with the degree of detail people expect from that and whether it will just be more confusing if they get a technical explanation about standards of sentencing. What are you hoping to get from an explanation of how a date was arrived at?

Pour moi, c'est important et vous aurez mon appui. Cependant, on sait que c'est très pointu comme projet de loi. Vous l'avez mentionné, il n'y a pas force de loi pour ce qui a été mentionné par ma collègue.

Est-ce que le projet de loi S-12 est rassurant? Est-ce que ce peut être aussi un endroit où l'on peut vous soutenir afin de pousser pour que le projet de loi S-12 soit vivant ou bouge? Il est loi, il est censé être une loi.

Comment peut-on faire en sorte que les victimes... On le sait, elles reçoivent une convocation quand il faut aller en cour; elles ne seront peut-être pas là, mais elles seront représentées. Je donne un exemple fictif : ma mère a été tuée, c'est elle la première victime, mais dans le deuxième cercle, celui de la famille du cœur, nous sommes aussi des victimes. On a parfois tendance à oublier cet aspect dans la définition de victime.

Pour le projet de loi S-12 et ce projet de loi, comment être plus forts les prochaines fois que nous allons nous mobiliser, parce qu'on réfléchit en silo ici?

Mme Mac Donald : Pour ce qui est du projet de loi S-12, je vous dirais qu'on attend encore de savoir comment tout cela va s'actualiser. C'est une petite case, mais une fois que la personne l'a cochée, qui reçoit cela? Est-ce que ce sera systématique?

Vous mentionnez quelque chose d'important par rapport à la famille, qui n'est pas nécessairement la personne victime. Je me suis spécialisée auprès des personnes décédées par acte criminel il y a quelques années. On s'est aperçu que la lettre envoyée à la personne victime par le gouvernement du Québec était adressée à la personne victime dans les dossiers d'homicides. Donc, on recevait une pile de courrier qui était au sujet de la personne et on disait « La reine contre » au lieu du nom de la personne victime.

Lorsqu'on a vu cela en 2012, on a développé un projet pour soutenir les proches des personnes. À ma connaissance, c'est encore ainsi que cela fonctionne aujourd'hui. À mon avis, il y a encore des choses à améliorer.

La sénatrice Audette : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Merci à tous nos témoins. Madame MacNeil, vous avez parlé de l'importance de la transparence et des formulations claires. Un élément qui me laisse perplexe dans le projet de loi C-320 est l'insistance à expliquer comment les dates de libération sont déterminées. J'essaie de déterminer le degré de détail que les gens attendent de cette explication, et si elle ne sera pas tout simplement plus confuse si on leur donne une explication technique sur les normes de détermination de la peine. Qu'espérez-vous obtenir d'une explication sur la manière dont une date a été déterminée?

Ms. MacNeil: It boils down to the right to receive that information. Is it going to be perfect? Is the victim going to be able to read everything and understand it in its entirety? No, but that is already the situation now. However, they have a right to receive the information. We need to ensure there are supports available so that when they receive the information, they are able to interpret and understand it. We can't just not give them that information because it could be confusing. They have a right to receive it.

Senator Simons: It is the explanation of how as opposed to why a date was arrived at. I imagine the “how” might sometimes be as simple someone being away on Tuesday when they were supposed to have a parole meeting. I do not know.

Ms. Mac Donald, you dealt a little bit with that issue. I am struggling to understand why there is a focus on how the date has been determined when it may be a statutory thing.

Ms. Crawford: It is also about the changes in date. If we were expecting 25 years and it has changed, is it due to their good behaviour? What are the reasons for those date changes? That was my understanding and interpretation. I could be wrong.

Those are the explanations we often hear our victims say are lacking: being under the impression, for example, that an offender was serving a life sentence, and now they are eligible for parole after 10 years or whatever it is.

Senator Simons: That is relatively straightforward. But we are talking about, if it were a temporary absence, it might be because they have a dentist appointment and that is the day that the dentist is available.

I understand what you are saying about the fact that, despite testimony yesterday, victims are not getting this information in what you feel to be a timely and actionable manner.

However, I have been struggling to understand whether knowing somebody was released on a temporary absence because of a family funeral and how that time was determined is going down a rabbit hole that is maybe not that helpful to anybody.

Ms. MacNeil: It boils down to transparency. If a decision is made that impacts my entire life and my sense of safety, I don't care if it is a dentist appointment; I feel like I am entitled to know. Victims are entitled to know. How they arrived at a decision will sometimes better prepare the victim in terms of their input into the process because depending on the situation,

Mme MacNeil : Il est question ici du droit de recevoir cette information. Est-ce que l'information sera parfaite? La victime sera-t-elle en mesure de tout lire et de tout comprendre dans son intégralité? Non, mais c'est déjà le cas aujourd'hui. Les victimes ont néanmoins le droit de recevoir l'information. Nous devons veiller à ce que des mesures d'appui soient offertes pour que, lorsqu'elles reçoivent l'information, elles soient en mesure de l'interpréter et de la comprendre. Nous ne pouvons pas décider de ne pas leur donner ces informations sous prétexte qu'elles pourraient prêter à confusion. Les victimes ont le droit de recevoir ces renseignements.

La sénatrice Simons : On explique comment, et non pourquoi, une date a été fixée. J'imagine que la raison derrière la démarche peut parfois être aussi simple que ceci : le détenu était absent du centre correctionnel le mardi parce qu'il avait une rencontre de libération conditionnelle. C'est une hypothèse.

Madame Mac Donald, vous avez un peu abordé cette question. J'ai du mal à comprendre pourquoi l'accent est mis sur la manière dont la date est déterminée, alors que c'est peut-être la date de la libération d'office.

Mme Crawford : La date peut aussi avoir changé. Si la peine était de 25 ans et qu'elle a été écourtée, est-ce en raison du bon comportement du détenu? Quelles raisons expliquent ces changements de dates? C'est ce que j'ai compris et interprété, mais je peux me tromper.

Les victimes nous disent souvent que ces explications manquent : elles ont l'impression, par exemple, qu'un délinquant purgeait une peine d'emprisonnement à perpétuité, alors qu'il peut maintenant bénéficier d'une libération conditionnelle au bout de 10 ans, disons.

La sénatrice Simons : C'est relativement simple. Mais nous parlons de ce type de cas de figure : la date d'une permission de sortir a peut-être été fixée parce que le détenu a un rendez-vous chez le dentiste et que c'est le jour où le dentiste est disponible.

Je comprends ce que vous dites sur le fait que, malgré les témoignages d'hier, les victimes ne reçoivent pas ces informations en temps voulu et de manière à pouvoir agir.

Cependant, j'ai du mal à comprendre pourquoi il faut savoir si quelqu'un a été libéré pour une permission de sortir en raison de funérailles d'un proche et pourquoi il faut connaître tout le raisonnement expliquant comment la période a été déterminée. C'est un puits sans fond d'informations qui n'est peut-être pas très utile pour quiconque.

Mme MacNeil : C'est une question de transparence. Si une décision est prise qui a une incidence sur ma vie entière et sur mon sentiment de sécurité — même s'il s'agit d'un rendez-vous chez le dentiste —, j'estime que j'ai le droit de savoir. Les victimes ont le droit d'être tenues au courant. La façon dont la décision a été prise prépare parfois mieux la victime à participer

the victim may have a response to and be able to provide input on what went into that “how.”

If we don’t give them that information, they are unprepared to respond.

The Deputy Chair: Thank you. Isn’t it more a situation of whether they are eligible to receive those kinds of absences at that stage of their sentence? Isn’t that generally more the type of information that would be contemplated by this bill? As you said, thinking that somebody is in prison for 25 years at least, and then it turns out to be 22 because these types of eligibilities start at 22 years — isn’t that the kind of thing this is contemplating?

Ms. Crawford: Those, to me, would also be how and why they have reached a decision. I understand what you are saying regarding a temporary day absence. Still, if you are suspecting that the person who caused your family or you harm is incarcerated for 25 years, and then they are at the dentist and you happen to bump into them — if they are, for example, allowed to go to Kanata because that is where the dentist appointment is, and you live in Kanata — these are problematic things, and people have a right to know because it infringes on their safety and their sense of safety.

The Deputy Chair: Thank you. I appreciate that.

Senator Pate: Thank you to all of you for your work and ongoing efforts.

I have actually worked with predecessors of Ms. Crawford and Ms. Mac Donald, in particular on work trying to get reviews of cases of women who had been jailed for killing abusive partners after not having the kinds of supports that you have all talked about.

It is part of what led to a number of us working on things like guaranteed livable income and the need for supports so that people can have time off, counselling and time to grieve.

I asked this question yesterday of Ms. Freeman: I am curious as to whether you have been involved in any discussions about the types of supports that are needed that actually — instead of this after-the-fact piece — prevent but also then intervene, to get supports to people at the time that they need them, not just information, I shouldn’t say “just,” but information after the fact.

au processus, car, selon la situation, la victime peut avoir une réponse et être en mesure de donner son avis sur ce qui a été fait pour prendre cette décision.

Sans cette information, les victimes ne peuvent se préparer à réagir.

La vice-présidente : Je vous remercie. Ne s’agit-il pas plutôt de savoir si le délinquant est admissible à ce type d’absences à ce stade de sa peine? N’est-ce pas là le type d’informations qui serait visé par ce projet de loi? Comme vous l’avez dit, il peut arriver que la victime croie que le délinquant est en prison pour au moins 25 ans, et qu’il s’avère qu’il est libéré après 22 ans parce que ces types de remises en liberté sont possibles à partir de 22 ans; n’est-ce pas le genre de situation que le projet de loi vise?

Mme Crawford : Selon moi, il s’agit également de facteurs déterminant comment et pourquoi la décision a été prise. Je comprends ce que vous dites à propos des permissions de sortir temporaires. Néanmoins, si vous croyez que la personne qui vous a causé du tort, à vous ou à votre famille, purge une peine de 25 ans, puis qu’elle se trouve chez le dentiste et que vous la rencontrez par hasard... Si elle est, par exemple, autorisée à se rendre à Kanata parce que c’est là que son dentiste se trouve, et que vous vivez à Kanata, les circonstances sont problématiques. Les victimes ont le droit de savoir parce que la situation porte atteinte à leur sécurité et à leur sentiment de sécurité.

La vice-présidente : Merci. Je vous suis reconnaissante de votre réponse.

La sénatrice Pate : Je vous remercie toutes de votre travail et de vos efforts continus.

J’ai en fait travaillé avec les prédecesseurs de Mme Crawford et de Mme Mac Donald, en particulier pour obtenir des réexamens de dossiers de femmes qui avaient été emprisonnées pour avoir tué des partenaires violents alors qu’elles n’avaient pas bénéficié du type de soutien dont vous avez toutes parlé.

C’est en partie ce qui a conduit un certain nombre d’entre nous à travailler sur des sujets tels que le revenu de base garanti et la nécessité de prévoir des mesures de soutien pour que les gens puissent prendre des congés, bénéficier d’un soutien psychologique et faire leur deuil.

Hier, j’ai posé la question suivante à Mme Freeman : je suis curieuse de savoir si vous avez participé à des discussions sur les types de mesures nécessaires qui, au lieu d’agir après coup, portent sur la prévention et les interventions. L’objectif serait d’apporter des mesures de soutien aux personnes au moment où elles en ont besoin, et pas seulement des informations — je ne devrais pas dire « seulement », mais des informations après coup.

If each of you are comfortable commenting, that would be great.

Ms. MacNeil: As I mentioned, our agency is funded sustainably for less than 30% of what we do. The other 70% has to come from grants and fundraising, which is not sustainable. This creates capacity issues for our agency.

We also just saw in Ontario a change to the Victim Quick Response standards, which saw a drastic reduction in the hotel allowance provided for victims of violence, particularly victims of gender-based violence. We saw the amount for labour trafficking actually increase slightly, but the amount for sex trafficking and victims of intimate partner violence is now, in one situation, a third of what it was last year.

When we look at sex trafficking and IPV, it disproportionately impacts women. I would ask this question: Why are victims of labour trafficking deserving of that level of support yet the other categories that disproportionately impact women are not supported in the same way? We do see huge issues in terms of the supports available.

We cannot access shelters for women. So even when we call a shelter and we ask to be put on the wait-list, we wait anywhere from 12 to 14 days to get a bed for that woman, but the funding available through provincial support programs covers 2 days in a hotel. Victims are left no choice but to remain in the abusive environment, particularly if they have children they could not support while living on the street.

Ms. Crawford: I will touch on the prevention piece as well that you asked about.

That also is chronically underfunded. We support 3,000 to 4,000 people a year. We are a staff of three people and have no core funding. We would love to do more prevention work. However, ultimately, there are victims and survivors who need our support. Unfortunately, those prevention pieces often get pushed aside because people do not have the capacity to do that work.

We are regularly supporting people, and unless we apply for a grant or get grant funding, which then also shifts our strategic direction and planning because we're piecemealing together ways to actually support these people — I think without the core funding, we don't have the ability to support victims in the first place, let alone even touch on that prevention piece as well.

J'aimerais beaucoup entendre les commentaires de chacune si vous êtes à l'aise de nous en faire part.

Mme MacNeil : Comme je l'ai mentionné, notre agence reçoit un financement durable pour moins de 30 % de notre travail. Notre financement vient à 70 % de subventions et de collectes de fonds, ce qui n'est pas durable. Cela nous cause des enjeux de capacité.

En Ontario, on vient d'apporter un changement aux normes du programme d'Intervention rapide aux victimes, qui a vu une baisse radicale des indemnités pour que les victimes de violence aillent à l'hôtel, surtout les victimes de violence fondée sur le sexe. Le travail forcé a légèrement augmenté, mais la traite de personnes à des fins sexuelles et le nombre de victimes de violence d'un partenaire intime, dans une situation, représentent maintenant le tiers de ce que c'était l'an dernier.

En matière de traite de personnes à des fins sexuelles et de la violence contre un partenaire intime, les femmes sont touchées de façon disproportionnée. Pourquoi les victimes de travail forcé méritent-elles ce niveau de soutien, tandis que les autres catégories qui touchent les femmes de façon disproportionnée ne sont pas soutenues de la même manière? Nous voyons d'énormes enjeux en ce qui a trait au soutien disponible.

Nous n'avons pas accès aux refuges pour femmes. Même si nous appelons un refuge et que nous demandons une place sur la liste d'attente, nous attendons de 12 à 14 jours pour offrir un lit à une femme, mais le financement disponible dans le cadre des programmes de soutien provinciaux ne couvre que deux jours à l'hôtel. Les victimes n'ont d'autre choix que de rester dans un environnement abusif, surtout si elles ont des enfants dont elles ne pourraient pas subvenir aux besoins pendant qu'elles vivent dans la rue.

Mme Crawford : Je vais aussi parler de la prévention en réponse à votre question.

Cela est aussi sous-financé de façon chronique. Nous soutenons de 3 000 à 4 000 personnes par année. Notre personnel est composé de trois personnes, et nous n'avons pas de financement de base. Nous aimerais beaucoup faire plus de travail de prévention. Mais au bout du compte, il y a des victimes et des survivantes qui ont besoin de notre soutien. Malheureusement, on met souvent la prévention de côté, parce que les gens n'ont pas la capacité de faire ce travail.

Nous soutenons des gens couramment. Si nous demandons une subvention ou que nous l'obtenons, cela modifie notre orientation stratégique et notre planification, parce que nous appliquons des méthodes à la pièce pour soutenir ces gens. Je pense que sans financement de base, nous n'avons pas la capacité de soutenir les victimes, sans même parler de prévention.

[*Translation*]

Ms. Mac Donald: Of course, prevention is one of the issues raised when we read the bill. We have said that this will not prevent crimes from being committed, and that we must continue to take care of the victims. Funding is the key. Unfortunately, all of these organizations are non-profit. In every province, there are cuts to these organizations. It's not considered a priority, unfortunately.

[*English*]

Senator Clement: I have no questions; they have all been asked and answered. You have all been powerfully clear.

[*Translation*]

I'd like to thank you in French, Ms. Mac Donald.

[*English*]

Thank you all and I say *nia:wen* for your work. Also, to come back to the point you all made, NGOs do not have the funding and are mostly staffed and led by women, so thank you all for your work.

The Deputy Chair: Thank you to our witnesses for attending today, especially in person. It is very nice to have all of you here so we can receive this powerful testimony in person. Thank you, also, to all senators for such a good round of questions.

Senator Brent Cotter (Chair) in the chair.

The Chair: I wish to extend my thanks to Senator Batters for chairing the meeting this morning in my absence. A dear friend of 50 years passed away, and I attended his funeral this morning.

We have a couple things to do. One of them is to move a new chair be considered and nominated for this committee, effective December 18, when this chair reluctantly departs.

I will invite Senator Prosper to move a motion in that respect.

Senator Prosper: Briefly, since I have the floor, I would like to make some comments with respect to Senator Cotter. I'm sure it is true for many, but certainly your presence has impacted me quite a bit. I tend to look to certain senators to try to emulate. I find your abilities as a senator and a chair to be admirable. There is a word in Mi'kmaq, which is [Indigenous language spoken]. It's the way the light looks when it reflects off the water. I just want to say that your presence or spirit within this institution has a way of reflecting the light on each of us, and even though you may not be here, that spirit, that light, is within us. I want to recognize you for that.

The Chair: Thank you.

[*Français*]

Mme Mac Donald : Effectivement, la prévention est un élément qu'on a évoqué à la lecture du projet de loi. On a dit que cela n'empêchera pas que des crimes soient commis et qu'il faudra continuer de prendre soin des victimes. Le financement est le nerf de la guerre. Malheureusement, tous les organismes sont des organismes sans but lucratif. Dans toutes les provinces, il y a des compressions au sein de ces organismes. Ce n'est pas considéré comme une priorité, malheureusement.

[*Traduction*]

La sénatrice Clement : Je n'ai pas de questions; on les a posées et vous y avez répondu. Vous avez été très claires.

[*Français*]

Je veux vous remercier en français, madame Mac Donald.

[*Traduction*]

Merci aux témoins. Pour votre travail, *nia:wen*. Pour revenir à ce que vous avez dit toutes les trois, les ONG ne reçoivent pas de fonds. Le personnel et la direction se composent surtout de femmes. Donc, merci à vous trois de votre travail.

La vice-présidente : Merci aux témoins de leur présence aujourd'hui, surtout que vous êtes ici en personne. C'est fantastique que vous soyez ici toutes les trois pour nous livrer des témoignages poignants en personne. Merci aussi à tous les sénateurs d'avoir posé une excellente série de questions.

Le sénateur Brent Cotter (président) occupe le fauteuil.

Le président : Je tiens à remercier la sénatrice Batters d'avoir présidé notre réunion en mon absence ce matin. Un ami cher de 50 ans est décédé, et j'ai assisté à ses funérailles ce matin.

Nous avons deux choses à faire. D'abord, il faut proposer un nouveau président pour ce comité qui entrera en poste le 18 décembre, quand votre président va partir à regret.

J'invite maintenant le sénateur Prosper à proposer une motion à cet égard.

Le sénateur Prosper : Brièvement, puisque j'ai la parole, j'aimerais faire un commentaire sur le sénateur Cotter. Je suis certain que c'est vrai pour de nombreuses personnes, mais votre présence a certainement eu un effet sur moi. J'ai tendance à observer les sénateurs dont je m'inspire. Je trouve que vos capacités de sénateur et de président sont admirables. En mi'kmaq, on dit [mot prononcé en langue autochtone]. C'est la lumière qui se reflète sur l'eau. Je tiens juste à dire que votre présence ou votre esprit dans cette institution reflète la lumière pour chacun de nous, et même si vous ne serez plus ici, votre esprit, cette lumière, est en nous. Je tiens à vous en remercier.

Le président : Merci.

Senator Prosper: On with business: I move that Senator Pate be Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, effective December 18, 2024.

The Chair: Is there any discussion with respect to the motion?

Hearing none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Carried. Congratulations, Senator Pate, but you have to wait until my birthday.

Senator Moreau: And the motion is adopted on my birthday.

The Chair: Happy birthday, Senator Moreau.

Senator Batters: Congratulations to Senator Pate, and I want to say a few words about Senator Cotter as well — a fellow Saskatchewanian.

I want to say, Senator Cotter, how much I have appreciated working with you on this committee, particularly during our time on steering together. As someone who has always stood up for Saskatchewan, whether it was regarding the Canadian Pacific Railway, or CPR, situation that we had early with this committee or on other matters where you have stood in the chamber to talk about agriculture and other matters of importance to Saskatchewan. I have always appreciated that.

When we had a Legal Committee meeting and then a Roughriders game coming up on the weekend, I felt that we had a good record going there. I'm not sure how we will continue that for the upcoming season. In that regard, perhaps Senator Arnot can step in.

Thank you for your work on this. I wish you many happy returns.

The Chair: Thank you, Senator Batters.

Senator Carignan, I will call upon you, but I thought that you said something nice about me at the Ethics Committee.

Senator Carignan: But that was in camera.

[Translation]

I want to thank you. I didn't say this to the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest of Senators, but when you came on the scene, I thought you had everything it took to be an excellent senator: the experience, the character, the wisdom, the ability to listen, the input you provided. I was really impressed and I still am. When I learned that you were already

Le sénateur Prosper : Poursuivons nos travaux : je propose que la sénatrice Pate soit présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à partir du 18 décembre 2024.

Le président : Y a-t-il des discussions sur la motion?

Puisqu'il n'y en a pas, vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : Oui.

Le président : C'est adopté. Félicitations, sénatrice Pate, mais vous devrez attendre jusqu'à mon anniversaire.

Le sénateur Moreau : Et la motion est adoptée le jour de mon anniversaire.

Le président : Joyeux anniversaire, sénateur Moreau.

La sénatrice Batters : Félicitations à la sénatrice Pate, et je tiens également à dire quelques mots sur le sénateur Cotter, qui vient aussi de la Saskatchewan.

Sénateur Cotter, j'ai adoré travailler avec vous au comité, surtout quand nous étions membres du comité de direction. Vous avez toujours défendu la Saskatchewan, concernant la situation du Canadien Pacifique que nous avons eue dès nos débuts ici ou des enjeux liés à l'agriculture et d'autres questions importantes pour la Saskatchewan sur lesquels vous vous êtes exprimé en Chambre. Je l'ai toujours apprécié.

Quand nous avons tenu une réunion du comité juridique avant d'aller au match des Roughriders la fin de semaine, j'estimais que nous avions un bon bilan. Je ne sais pas comment nous allons faire durant la prochaine saison. À ce propos, le sénateur Arnot peut intervenir.

Merci de votre travail là-dessus. Je vous souhaite un joyeux anniversaire.

Le président : Merci, sénatrice Batters.

Sénateur Carignan, je vais vous donner la parole, mais je pensais que vous aviez dit quelque chose de gentil à propos de moi au comité de l'éthique.

Le sénateur Carignan : Mais c'était à huis clos.

[Français]

Je veux vous remercier. Je ne l'ai pas dit au Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, mais quand vous êtes arrivé, je trouvais que vous aviez tout ce qu'il faut pour être un excellent sénateur : l'expérience, le caractère, la sagesse, l'écoute, les commentaires que vous faisiez. J'étais vraiment impressionnée et je le suis toujours. Quand j'ai appris que vous

close to retirement, I said to myself: "Come on, he's a rookie. He just got here and he's already leaving us?" It was short, unfortunately, far too short. I think you've already made a great contribution, but it could have been even greater. Once again, you're living proof that the Parliament of Canada made a mistake by making senators retire at age 75.

[English]

The Chair: Thank you, senator. I appreciate that.

I should say, if I may, in my evolution in the Senate, particularly around the very challenging debate on the bill concerning medical assistance in dying, you were a role model for me in the way that you presented your perspective on the bill. I drew a lot of guidance from that. I thank you for it.

Shall we move on to business?

The key part of our activity today is to move to clause-by-clause consideration of Bill C-320.

Is it agreed that the committee proceed to a clause-by-clause consideration of Bill C-320, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act (disclosure of information to victims)?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Does the committee wish to consider appending observations to the report?

étiez déjà proche de la retraite, je me suis dit : « Allons donc! C'est une recrue! Il vient d'arriver et il nous quitte déjà? » Cela a été court, malheureusement, beaucoup trop court, parce que je pense que votre apport est déjà très grand, mais aurait pu être encore plus grand. Encore une fois, vous êtes une démonstration vivante que le Parlement du Canada a fait une erreur en imposant la retraite à 75 ans.

[Traduction]

Le président : Merci, sénateur. Je comprends.

Si vous le permettez, dans mon évolution au Sénat, surtout dans le débat très difficile sur le projet de loi concernant l'aide médicale à mourir, vous étiez un modèle pour moi dans votre façon de présenter votre point de vue sur ce projet de loi. J'en ai tiré de nombreux enseignements. Je vous en remercie.

Devrions-nous passer à nos travaux?

La partie essentielle de nos activités aujourd'hui consiste à examiner le projet de loi C-320 article par article.

Est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-320, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (communication de renseignements à la victime)?

Des voix : D'accord.

Le président : Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le comité veut-il annexer des observations au rapport?

Senator Pate: The observation has been circulated. Does everyone have a copy? I gave my written copy away, sorry. I'll read it:

The measures proposed by this bill are already permissible under the Corrections and Conditional Release Act and the policies of the Correctional Service of Canada and the Parole Board of Canada. To avoid creating stress and trauma for victims, both organizations should proactively ensure victims have access to information about sentencing and gradual release processes. Rather than devote more resources to repetitive criminal law reforms, investments could be made to ensure appropriate access to health, social, economic and other supports for victims.

The Chair: Would you like to speak to those observations, Senator Pate?

Senator Pate: Certainly, we've heard evidence to this effect including the last panel, in terms of the types of information. During the panel yesterday, the government indicated, and it's certainly in the Corrections and Conditional Release Act and policies, that the information being sought by this bill can already be provided under the current policy.

There are certainly challenges, as was illuminated through all of the witness testimony, about whether people are actually getting that information, even though they're entitled to have it.

Also, there was discussion about the fact that, at one time — certainly, I was aware of it then, but the government officials indicated that they are once again reproducing things like sentence calculation books, sentence calculation tools and information for victims. There appears to have been a period when that was not being disseminated, and certainly an issue has come up around accountability.

As well, though, many victims talked about the fact that this area of the law is where we have jurisdiction to impact the federal law, that being the Criminal Code at times and, in this instance, the Corrections and Conditional Release Act. However, additional supports are needed for victims before they become victims but also in the process of dealing with the trauma, to help alleviate those concerns as well. That's the background for this observation.

The Chair: Thank you.

La sénatrice Pate : On vous a remis l'observation. Tout le monde en a une copie? J'ai donné la mienne, désolée. Je vais la lire :

Les mesures proposées dans ce projet de loi sont déjà permises en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et des politiques du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Pour éviter de causer du stress et des traumatismes aux victimes, ces deux organisations doivent s'assurer de manière proactive que les victimes aient accès à de l'information sur la détermination de la peine et la mise en liberté graduelle. Au lieu de consacrer plus de ressources aux réformes répétées du droit criminel, il faudrait investir pour s'assurer que les victimes bénéficient d'un accès approprié au soutien de santé, social, économique et à d'autres services.

Le président : Voulez-vous parler de cette observation, sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Nous avons assurément entendu des témoignages allant en ce sens, dont ceux du dernier groupe de témoins, à propos des types d'information. Durant les témoignages hier, le gouvernement nous a indiqué — et cela se trouve certainement dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et les politiques — qu'on pouvait déjà fournir l'information recherchée dans ce projet de loi aux termes de la politique actuelle.

Il y a certainement des enjeux, comme tous les témoignages l'ont montré, à savoir si les gens reçoivent bien l'information, même s'ils y ont droit.

On a aussi parlé d'un fait dont j'étais au courant il y a un certain temps. Les représentants du gouvernement nous ont indiqué qu'ils reproduisaient encore là des choses comme les livres et les outils sur le calcul des peines et l'information communiquée aux victimes. Il semble qu'il fut un temps où l'information n'était pas disséminée, et on a certainement soulevé un enjeu de reddition de comptes.

Par ailleurs, de nombreuses victimes nous ont dit que c'est dans ce domaine du droit que nous avons la compétence d'influencer le droit fédéral, soit le Code criminel et, dans ce cas-ci, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Cependant, les victimes ont besoin de soutien supplémentaire avant qu'elles ne deviennent victimes, mais aussi dans la gestion des traumatismes pour apaiser ces craintes. C'est le contexte dans lequel s'inscrit cette observation.

Le président : Merci.

Senator Batters: Thanks very much, Senator Pate. There are some parts of the observation I can agree with, but main concern about this observation is that, at the start of it anyway, the first sentence and a part near the end basically say that this bill — which we just unanimously passed — is not needed.

Also, I asked the officials from the Parole Board and the Correctional Service of Canada when they testified yesterday, when the thought was raised that this is already provided for and could already happen, “Why isn’t it, then?” Certainly, it was the case that they admitted it is not happening, and they also said the government agrees with this bill, as was evidenced as well by the unanimous vote in the House of Commons, including by the Minister of Public Safety and all of cabinet.

Frankly, I would be fine if the first sentence were taken out and, instead, to just then refer correctly to the organizations in the second sentence — instead of saying, “. . . both organizations . . .” to name them, and then to change the very beginning of the last sentence, where it says, “Rather than devote more resources to repetitive criminal law reforms . . .” I don’t believe this is a repetitive criminal law reform, as it is not done. Perhaps that clause could be taken out and the last sentence just be reworked slightly to say, “Investments should be made to ensure . . .” That would be my suggestion, to ensure that this bill that we’ve just unanimously passed and about which heard some important evidence on how these things are not happening — that’s why this bill needs to happen, so that they actually do happen.

The Chair: Thank you. Could I suggest a process, Senator Pate? I will invite others to speak, and then I will invite you to maybe address this point and perhaps others. Then, depending on where we stand, if there is an agreed-upon modification to the observation, an alternative might be to invite Senator Batters to move an amendment to it.

Is that acceptable? It will give you a chance to speak to the various perspectives that are advanced since it is the observation you are proposing. That would mean, next, we invite Senator Oudar to speak.

[Translation]

Senator Oudar: Thank you to Senator Pate for the observation. With regard to the first sentence, which states that the measures in the bill are already permissible, this may be consistent with the comments already made. If this is written, it’s as if the Senate isn’t doing its job properly, because the legislator does not speak in vain. I think to do that would be to shoot ourselves in the foot, as the saying goes. We can’t write that they’re already permissible, because we are the legislator. It’s as though the legislator wasn’t doing its job properly and had passed a superfluous bill. Perhaps we should remove those words or say that the measures in this bill are an extension of the

La sénatrice Batters : Merci beaucoup, sénatrice Pate. Je suis d'accord pour certaines parties de l'observation, mais ma principale préoccupation, c'est qu'à la première phrase et près de la fin, on dit au fond que ce projet de loi — que nous avons adopté à l'unanimité — est inutile.

En outre, j'ai posé la question aux fonctionnaires de la Commission des libérations conditionnelles et du Service correctionnel du Canada durant leur témoignage hier, quand on a dit que c'était déjà prévu et possible : pourquoi est-ce que cela n'arrive pas, dans ce cas? Ils ont certainement admis que cela ne se faisait pas, mais ils ont aussi dit que le gouvernement appuyait le projet de loi. La preuve, c'est le vote unanime à la Chambre des communes, y compris le vote du ministre de la Sécurité publique et ceux de tout le Cabinet.

Honnêtement, cela m'irait si l'on retirait la première phrase. À la deuxième phrase, il faudrait nommer les organisations correctement. Au lieu de parler de deux organisations, il faudrait les nommer. De plus, il faudrait changer le tout début de la dernière phrase, où nous disons : « au lieu de consacrer plus de ressources aux réformes répétées du droit criminel ». Je ne pense pas qu'il s'agit d'une réforme redondante du droit criminel, car elle n'est pas terminée. On pourrait supprimer cet article et simplement retravailler la dernière phrase un peu pour dire qu'il faut investir pour s'assurer que... C'est ce que je propose pour ce projet de loi que nous venons d'adopter à l'unanimité. Nous avons entendu des témoignages importants sur le fait que ces choses ne se font pas. C'est pourquoi ce projet de loi est nécessaire : pour que l'on applique ces mesures.

Le président : Merci. Pourrais-je suggérer un processus, sénatrice Pate? Je vais inviter les autres à prendre la parole, puis je vous demanderais de répondre à cet argument et à d'autres, possiblement. Selon la position que nous prendrons, si nous nous entendons sur une modification à apporter à l'observation, on pourrait aussi inviter la sénatrice Batters à proposer un amendement.

Cela vous convient-il? Cela vous donnera l'occasion de parler de divers points de vue, puisque vous proposez cette observation. Cela voudrait dire que nous inviterons ensuite la sénatrice Oudar à s'exprimer.

[Français]

La sénatrice Oudar : Merci à la sénatrice Pate pour les observations. Par rapport à la première phrase qui dit que les mesures du projet de loi sont déjà permises, cela rejoindra peut-être les commentaires déjà exprimés. Si on écrit cela, c'est comme si le Sénat ne faisait pas bien son travail, parce que le législateur ne parle pas pour ne rien dire. Je trouve que, comme on le dit en français, on se tire dans le pied. On ne peut pas écrire qu'elles sont déjà permises, parce qu'on est le législateur, donc c'est comme si on ne faisait pas bien notre travail et qu'on avait adopté un projet de loi superfétatoire. Il faut peut-être enlever ces mots ou dire que les mesures prévues dans ce projet de loi

Corrections and Conditional Release Act or are rooted in the Corrections and Conditional Release Act. That's a suggestion. If it's already permissible, we're all here for nothing.

The last sentence as well — I haven't been here long, but I've heard a lot about wanting to reform criminal law and the Criminal Code. It refers to the bill as a criminal law reform. By the way, I don't think this bill is a reform. I wouldn't have called it a "reform." I don't have a solution, but I'm uncomfortable with what's being said here. We still have to be consistent with the observations the committee has made in the past. I wanted more details on why this bill is being described as a reform of criminal law. For me, it's not. It's an amendment. Moreover, the witnesses said that they would have preferred something else. For me, it's not a reform, unfortunately. I would have liked one. I am also uncomfortable, but I didn't look at the English version, so maybe I'm misinterpreting the sentence.

There are my two comments. Thank you.

Senator Audette: When I received the observation, I said to the team at the office, "If we vote in favour of the bill and tack on this observation, I feel like we're saying yes." Is the reason that we want to respond to people who had the courage to share their truth and then we want to add something? I'm a strong believer in observations. I belong to that school of thought. I felt uneasy, because in this case, if you add that, you either abstain or you don't support the bill, because you believe in principle that it's set out clearly in the Corrections and Conditional Release Act. What I was going to propose to my colleague Senator Pate is that, instead of saying "rather than," or in French "plutôt que de consacrer". . . . I think the federal government and the departments have an obligation to do both of those things, to make sure that the legislation is up to date, that the victims are protected, and that the departments and organizations that answer to the federal government support them as well. Both can be done, then. I have a problem with that. In this case, it's as if we've done this work and then come along and say "except that."

Senator Moreau: Overall, I would agree with Senator Pate's observation. I think the only words that could be changed in the first sentence — because, yes, it's already authorized — would be "are already permissible." It could be changed to "are already authorized under the Corrections and Conditional Release Act."

In fact, Mr. Chair, I'd like to draw honourable senators' attention to section 143 of the Corrections and Conditional Release Act, which reads as follows:

sont le prolongement de la Loi sur le système correctionnel ou s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur le système correctionnel. C'est une suggestion. En effet, si c'est déjà permis, on est tous là pour rien.

À la dernière phrase aussi — je ne suis pas là depuis longtemps, mais j'ai entendu souvent qu'on souhaite faire une réforme du droit criminel et du Code criminel. Là, on parle d'une réforme du droit pénal. En passant, je ne pense pas que ce projet de loi soit une réforme. Je ne l'aurais pas qualifié de « réforme ». Je n'ai pas de solution, mais j'ai un malaise avec ce qu'on dit là. Il faut quand même rester cohérent avec les observations qu'on a faites par le passé au comité. Je voulais avoir davantage d'explications par rapport au fait qu'on qualifie ce projet de loi de réforme du droit pénal. Pour moi, ce n'en est pas une; c'est une modification. D'ailleurs, les témoins sont venus dire qu'ils auraient souhaité autre chose. Pour moi, ce n'est pas une réforme, malheureusement. J'en aurais souhaité une. Je suis aussi mal à l'aise, mais je n'ai pas regardé la version anglaise, donc j'interprète peut-être mal cette phrase.

Voilà mes deux commentaires. Merci.

La sénatrice Audette : Lorsque j'ai reçu l'observation, j'ai dit à l'équipe au bureau : « Si l'on vote en faveur du projet de loi et qu'on ajoute cette observation, j'ai comme l'impression qu'on dit oui. » Est-ce parce qu'on veut répondre à des gens qui ont eu le courage de partager leur vérité et que, après, on veut ajouter quelque chose? Je crois beaucoup aux observations. Je suis de cette école de pensée. J'avais un malaise, car dans ce cas-là, si on ajoute cela, soit on s'abstient, soit on n'est pas en faveur du projet de loi, parce que l'on croit en principe que c'est inscrit et que c'est clair dans la Loi sur le système correctionnel. Ce que j'allais proposer à ma collègue la sénatrice Pate, c'est que, au lieu de dire « rather than », ou en français « plutôt que de consacrer »... Je crois que le gouvernement fédéral et les ministères ont l'obligation de faire ces deux choses, soit s'assurer que les lois sont à jour, que les victimes sont protégées et que les ministères et les organismes qui répondent au gouvernement fédéral les soutiennent aussi. Donc, les deux peuvent se faire. J'ai un malaise avec cela. Dans ce cas, c'est comme si on avait fait ce travail et qu'on venait dire après : « sauf que ».

Le sénateur Moreau : De façon générale, je suis assez d'accord avec l'observation que suggère de faire la sénatrice Pate. Je pense que les seuls mots qui pourraient être changés dans la première phrase — parce que, effectivement, c'est déjà autorisé — seraient « sont déjà permises »; on pourrait modifier ces mots par « sont déjà autorisées par la Loi sur le système correctionnel ».

D'ailleurs, monsieur le président, j'attirerai l'attention des sénateurs sur l'article 143 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui prévoit ce qui suit :

(2) Where the Board renders a decision with respect to an offender following a review of the offender's case, it shall

- a) record the decision and the reasons for the decision . . .

Recording the reasons is exactly what is provided for in the amendment proposed in Bill C-320. By stating in the observation that “the measures proposed by Bill C-320 are already authorized,” I think we’re just repeating the reality of the law, on the one hand.

On the other hand, with regard to Senator Batters’s comment about victims’ not feeling it was already done, I don’t want to question the testimony heard. However, the fact that something isn’t done does not mean that it isn’t authorized by law. That’s why I would just change the word “permissible” to “authorized.”

As for the second part of Senator Pate’s observation, I’d like to echo what the victims said and what Senator Carignan told us about the bill Senator Boisvenu had introduced. Rather than speaking of “repetitive reforms,” I would say “piecemeal amendments.”

What we’ve often heard here is that the government takes a “patchwork” approach because it addresses one aspect and then another, rather than taking a holistic approach to the overall legislation in which the amendment fits.

I’m fairly certain that Senator Pate could get behind this change. In other words, the first part of the sentence would become “Rather than devote more resources to piecemeal criminal law amendments,” and the rest of the sentence would stay as is.

That’s all I have to say, Mr. Chair.

Senator Carignan: I quite agree with what Senator Moreau said, but perhaps I’ve misunderstood Senator Pate’s observation.

Senator Pate, you have regularly suggested that there should be a complete overhaul of the criminal justice system, and that’s not at all what I’m seeing here. As I see it, it says the complete opposite. Maybe I’m misconstruing something. I detect a change in your approach, so perhaps you could enlighten us on that.

(2) Après avoir pris une décision à la suite de l'examen du cas, la Commission :

- a) rend sa décision par écrit et inscrit ses motifs au dossier [...]

Le fait d’inscrire les motifs au dossier, c’est exactement ce qui est prévu par l’amendement qui est suggéré par le projet de loi C-320. En indiquant dans l’observation que « les mesures demandées par le projet de loi C-320 sont déjà autorisées », je pense que nous ne faisons que traduire la réalité de la loi, d’une part.

Par ailleurs, en ce qui concerne le commentaire de la sénatrice Batters, qui faisait référence au fait que les victimes estimaient que ce n’était pas déjà fait, je ne veux pas remettre en question les témoignages entendus, mais le fait qu’une chose ne soit pas faite n’implique pas qu’elle n’est pas autorisée par la loi. C’est la raison pour laquelle je changerais simplement le mot « permise » par « autorisée ».

Sur la deuxième partie de l’observation de la sénatrice Pate, mon commentaire va dans le sens de ce qu’ont dit les victimes et de l’information que nous a donnée le sénateur Carignan sur le projet de loi qui avait été proposé par le sénateur Boisvenu. Plutôt que de parler de « réformes répétitives », je parlerais de « modifications à la pièce ».

Ce qu’on a souvent entendu dire ici, c’est qu’on essayait d’intervenir « comme une catalogue ». En anglais, on dit « patchwork », parce qu’on intervient sur un élément et un autre sans véritablement faire référence au corpus législatif général dans lequel s’inscrit la modification.

Je suis assez certain que la sénatrice Pate pourrait se rallier à cette modification, donc que l’on dise plutôt dans ce contexte « de consacrer davantage de ressources à des modifications à la pièce du droit pénal », et le reste de la phrase pourrait demeurer inchangé.

Ce sont les commentaires que je formulerais, monsieur le président.

Le sénateur Carignan : Je suis assez d'accord sur les mots identifiés par le sénateur Moreau. Or, je comprends peut-être mal le sens de l'observation de la sénatrice Pate.

Sénatrice Pate, vous nous avez habitués à des propositions indiquant qu'on devrait faire une réforme du droit criminel au complet, et ce n'est pas du tout ce que je lis actuellement; je lis complètement le contraire. Ce n'est peut-être que ma perception. Je vois un changement dans l'approche que vous avez, alors vous pourriez peut-être nous éclairer là-dessus.

I'm not against a major overhaul of criminal law, especially because of the patchwork and the Law Reform Commission of Canada, which may already be looking into this. However, I just wanted to hear your other observations to make sure they don't contradict what we might have already endorsed in other reports.

Senator Clement: I agree with the direction that Senator Pate's observation is going in, and I agree with Senator Audette's observation. I think observations are worthwhile, and I want it to be on the record because I think this work is worth it. Thank you for your comment.

Senator Moreau, I agree with the wording that you've proposed. I'd love to put the word "patchwork" in the mix as well, but let's not go overboard. In English, the word "piecemeal" or "patchwork" refer to just that.

I'd also like to point out that the Criminal Code hasn't been reviewed in 50 years, so we're really in an absurd situation to respond to your comments, Senator Oudar. It's an undertaking that's necessary, and we have to find a way to do it, in this committee or between governments.

That's what I have to say. Thank you.

[English]

Senator Tannas: I have two things: First, I think the first sentence is its own concept, and pairing it with the second one diminishes the bill. We have talked about that.

Instead of "are already permissible," we could insert "clarify specific requirements" because we are being specific. It is not mentioned in these areas, and that, then, disposes of that piece.

The observation kind of dismisses the bill and then says that instead of wasting our time on this bill, we should be doing this. I don't want to impute nasty motives, but that's how I would read it.

I think we should make the rest of the paragraph a separate concept, which is that these things need to occur, and separate it from an implication that diminishes the work of everybody who has been here and spent the time with us and spent more than a year advocating for this.

I would suggest we try to separate this into the two halves. I like the other comments that have been made.

That's my suggestion.

Je ne suis pas contre une grande réforme du droit criminel, justement à cause de la catalogne et de la Commission de réforme du droit du Canada, sur lesquelles on peut déjà travailler, mais je voulais juste vous entendre sur vos autres observations afin d'être certain qu'elles ne sont pas en contradiction avec ce qu'on aurait pu avoir déjà adopté dans d'autres rapports.

La sénatrice Clement : Je suis d'accord avec la direction de l'observation de la sénatrice Pate, et je veux être d'accord avec celle de la sénatrice Audette. Je crois beaucoup en tout cela, et je veux que ce soit bien noté, car je trouve que c'est un travail qui vaut la peine. Merci pour le commentaire.

Sénateur Moreau, je suis d'accord avec les mots que vous avez suggérés. J'aimerais bien mettre le mot « catalogne » dans le lot également, mais n'exagérons pas. Quand on parle en anglais du « piece meal » ou du « patchwork », c'est exactement ça.

J'aimerais aussi rappeler que le Code criminel n'a pas été révisé depuis 50 ans, donc on est vraiment dans une situation absurde pour répondre à vos commentaires, sénatrice Oudar. C'est un travail que nous devons entamer et on doit trouver une façon de le faire, à ce comité ou entre gouvernements.

Ce sont mes commentaires. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Tannas : Je dois dire deux choses. Tout d'abord, je pense que la première phrase suffit, et que la deuxième porte ombrage au projet de loi. Nous en avons parlé.

Au lieu de parler de mesures déjà permises, nous pourrions parler d'exigences claires et précises, parce que nous sommes précis. Ce n'est pas mentionné dans cette partie, ce qui règle la question.

L'observation rejette le projet de loi, en quelque sorte. Nous disons ensuite qu'au lieu de perdre notre temps à ce projet de loi, nous devrions faire autre chose. Je ne veux pas vous prêter de mauvaises intentions, mais c'est ce que j'en comprends après avoir lu votre observation.

Je pense que nous devrions séparer le reste du paragraphe sur le fait qu'il faut offrir ces services. Cela doit être séparé de l'insinuation qui déprécie le travail de tous les témoins qui nous ont accordé de leur temps et qui ont consacré plus d'un an à défendre ce projet de loi.

Je suggère que nous séparions cette observation en deux. J'aime les autres commentaires qu'on a faits.

Voilà ce que je suggère.

The Chair: I'm going to invite Senator Pate to comment. There are a couple more speakers after that, and I may call upon you again to respond to their views, but we have a good collection now.

Senator Pate: Thank you, colleagues, for your commentary.

Senator Tannas, thank you for nailing squarely what it looks like. That is not my intent, but I am very concerned that well-meaning efforts to support people often mean we have duplicative processes and provisions when the aim that is the objective of the bill is already available in law.

Thank you, Senator Moreau, for your suggestion about how it is already authorized, because I think it is important to make that point. It sends a message, also, in terms of the accountability of the government departments to actually fulfill their obligations.

It may look like it's directed at the proponents of the bill, but it talks about the lack of accountability, particularly in some areas for — in this case — corrections.

I take the point that it should focus on correctional law reform as opposed to criminal law. I actually did contemplate doing my usual observation. Thank you, Senator Carignan; I'm happy to add that in. We know what the wording is because we have had it multiple times over, so I'm happy to add that in.

It is really important to underscore that these measures are already authorized, so thank you very much for that language.

I'm happy to have it split. I think we heard very clearly — and we heard it not just on this bill, but many times over from people coming before us, victims — that the only option given is to reform the criminal or correctional law, not to look at what people actually need. If it can be a separate paragraph in the observations, I'm happy to have it that way.

But the fact that we keep spending time, energy and resources on reforming laws that already permit what is there, and we are not putting resources in place to assist people when and how they most need them is what I'm trying to get across. I'm happy to have additional assistance with the wordsmithing, but I feel strongly that those concepts should be communicated.

Again, I'm very grateful for the suggestions about wording.

The Chair: Unless there are more interventions, we should see if there is a consolidated way of bringing this to closure, either by an agreement on some language or motions to amend.

Le président : J'inviterais la sénatrice Pate à faire un commentaire. Deux intervenants suivront, puis je vous demanderais peut-être de réagir à leurs points de vue, mais nous en avons déjà entendu plusieurs.

La sénatrice Pate : Merci, chers collègues, de vos commentaires.

Sénateur Tannas, merci de nous indiquer directement l'impression que vous donne mon observation. Ce n'est pas mon intention, mais je crains fort que les efforts bien intentionnés pour soutenir ces gens signifient souvent que nous avons des dispositions et des processus redondants quand l'objectif du projet de loi est déjà couvert par la loi.

Merci, sénateur Moreau, de votre suggestion sur ce qui est déjà autorisé, parce que je pense qu'il est important de le souligner. Cela envoie le message que les ministères doivent rendre des comptes et respecter leurs obligations.

Cela donne peut-être l'impression que nous visons les promoteurs du projet de loi, mais il est plutôt question d'imputabilité, surtout dans les domaines comme le système correctionnel.

Je comprends qu'il faut se concentrer sur la réforme du droit correctionnel plutôt que le droit criminel. J'ai bel et bien envisagé de faire mon observation habituelle. Merci, sénateur Carignan, je suis ravie de l'ajouter. Nous connaissons le libellé, parce que nous l'avons utilisé à de multiples reprises, donc je suis ravie d'ajouter cela.

C'est très important de signaler que ces mesures sont déjà autorisées, donc merci beaucoup de cette proposition.

Je serai heureuse de scinder le projet de loi. Je pense qu'on nous a dit très clairement que la seule option, c'est de réformer le droit criminel ou le droit correctionnel, et non d'examiner les besoins. Si l'on peut en faire un paragraphe distinct dans notre observation, c'est avec plaisir que je vais accepter.

Mais je veux parler du fait que nous consacrons toujours du temps, de l'énergie et des ressources à la réforme des lois qui permettent déjà ces mesures, et que nous ne mettons pas en place des ressources pour aider les gens quand ils en ont le plus besoin et de la façon dont ils en ont besoin. Je suis ouverte à recevoir de l'aide supplémentaire pour formuler l'observation, mais je suis convaincue qu'il faut communiquer ces idées.

Je répète que je vous suis reconnaissante des suggestions que vous me faites en matière de formulation.

Le président : À moins que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole, nous devrions tenter de nous entendre sur la façon de régler la question, en adoptant soit un libellé donné, soit des motions d'amendement.

Senator Batters: Thank you for those comments from my colleagues about this. I hear the proposed changes about using the word “authorized” or something like that.

I still feel like that first sentence — I mean, “permissible” and “authorized” are really not that different in wording, and I think if that were included, I would want to see an addition to that sentence to say, “But we heard testimony that this is, actually, not happening.” That would be important to add so that there is a definite statement.

My preference would probably be to remove the first sentence entirely and then change the second sentence to — instead of saying “both organizations” — say “both the Correctional Service of Canada and the Parole Board of Canada.” Then, I would like to revise the last sentence to delete the first part about the repetitive criminal law reforms and start that sentence to say, “Investments should be made to ensure appropriate access to health,” et cetera, that sort of thing.

Let's also remember that this is a private member's bill. It's very limited to specific things. It's not like a large government bill where you can do whatever you want, including having large expenditures. That is not allowed with a private member's bill.

We're also dealing with a private member's bill from a 20-year MP. This is the very first private member's bill that he has ever gotten this far, and there is much support from victims for it because they tell us that these things are not happening.

As far as Senator Pate's general observation that is often included at this committee, here, we are not dealing with the Criminal Code. I believe that general observation says, “a reform of the Criminal Code.” Here, we are not dealing with that particular statutory instrument, so I don't think we should use that one.

Those are my remarks. I would prefer to keep it simple and streamlined to bring out the parts that victims need and to delete the rest of it.

The Chair: Next is Senator Oudar, and then I might make one suggestion about one option for closure on this.

[Translation]

Senator Oudar: I'd like to make a suggestion, and I don't want Senator Audette's comment to get lost in the shuffle. I

La sénatrice Batters : Je remercie mes collègues de leurs commentaires à ce sujet. J'ai entendu les changements proposés concernant l'utilisation du mot « autorisées » ou quelque chose de ce genre.

J'ai seulement l'impression que la première phrase... Les mots « permises » et « autorisées » ne sont pas si différents dans le libellé, et je pense que si on les utilisait, je voudrais qu'on ajoute autre chose pour préciser que nous avons entendu des témoignages selon lesquels cela ne se produit pas en réalité. Il serait important d'ajouter cela pour que les choses soient claires.

Je préférerais probablement éliminer complètement la première phrase, puis modifier la deuxième phrase pour... Au lieu de dire « les deux organismes », nous dirions « le Service correctionnel du Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Canada ». Ensuite, j'aimerais réviser la dernière phrase pour éliminer la première partie concernant les réformes répétitives du droit pénal et commencer cette phrase par « Des investissements devraient être faits pour garantir un accès adéquat à la santé », etc.

Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Il se limite à des notions très précises. Ce n'est pas comme dans le cas d'un grand projet de loi émanant du gouvernement où l'on peut faire tout ce que l'on veut, y compris engager des dépenses importantes. Cela n'est pas autorisé dans le cadre d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

Il s'agit également d'un projet de loi d'initiative parlementaire émanant d'un député qui siège depuis 20 ans. C'est le tout premier projet de loi d'initiative parlementaire qu'il ait jamais porté aussi loin, et il profite d'un grand soutien de la part des victimes, car elles nous disent que ces choses ne se produisent pas.

En ce qui concerne l'observation générale de la sénatrice Pate, qui est souvent formulée au sein du comité, dans ce cas-ci, nous ne traitons pas du Code criminel. Je crois que cette observation générale parle d'une réforme du Code criminel. Dans ce cas-ci, nous ne traitons pas de ce texte réglementaire précis, et je ne pense donc pas que nous devrions utiliser cette formulation.

En résumé, je préférerais que l'on s'en tienne à la simplicité pour faire ressortir les parties dont les victimes ont besoin et pour supprimer le reste.

Le président : La sénatrice Oudar est l'intervenante suivante. Ensuite, je ferai une suggestion pour tenter de régler la question.

[Français]

La sénatrice Oudar : J'aimerais faire une suggestion, et je ne veux pas qu'on perde dans la catalogne le commentaire de la

completely agree with her. I don't want to tell the House of Commons to do something else, rather than make legislative reforms or investments; it's not either or.

I'm not comfortable with this because I'd have liked to see that part removed. We're the Senate: send us legislative amendments and we'll study them. Why send a message to the House of Commons to stop sending us bills? I don't think we should write that. I agree completely with Senator Audette's comments; it's not either or.

I would have been even harsher. Instead of "investments could be made," it should say "that must be made." Investments must be made to ensure victims have access. It shouldn't say "could," it should be called for in the recommendation. It is then up to them to follow the recommendation or not.

This goes well with the previous sentence, which we haven't talked about at all this morning, but which is very relevant — thank you again, Senator Pate. It says that, to avoid creating stress and trauma, both organizations need to be proactive.

Next, we could say "investments must be made in victims." That was my first suggestion.

To go back to the beginning, I agree with Senator Tannas's comments: if we don't want to use the words "permissible" or "authorized" — which mean the same thing — we need to indicate that this clarifies the Corrections and Conditional Release Act. If we use any other terminology, we've spent the last two hours running in circles. We're going to write that everything we, ourselves, have done is pointless. The legislator does not speak in vain, so we cannot write that it's already permissible or authorized, or any other such language.

That's why I suggested referring to the measures as being rooted in the legislation; they're not the right words.

I agree with Senator Tannas's comments and his suggestion to use "clarifies the Corrections and Conditional Release Act." I think it reflects all the comments that have been made here.

[English]

The Chair: Could I suggest a way forward and see whether it invites everybody to put a little bit of water in their wine? Maybe we could achieve consensus. Leaving out, for the moment, this point about the call for the criminal law to be looked at in a more comprehensive way, my suggestion — and I'm perhaps inaccurately reading the tenor of the room — is we retain the

sénatrice Audette. Je partage tout à fait ses propos. Je ne veux pas dire à la Chambre des communes de faire autre chose plutôt que de faire des réformes législatives ou des investissements; ce n'est pas l'un ou l'autre.

Je suis mal à l'aise, car j'aurais souhaité qu'on enlève cette partie. Nous sommes le Sénat : envoyez-nous des modifications législatives et nous les étudierons. Pourquoi envoyer le message à la Chambre des communes qu'elle arrête de nous envoyer des projets de loi? Je ne pense pas qu'il faut écrire cela. Je partage tout à fait les commentaires de la sénatrice Audette; ce n'est pas l'un ou l'autre.

J'aurais même été plus sévère : au lieu de dire que « des investissements pourraient être consentis », « could be made », ce devrait plutôt être « qui doivent », des investissements doivent être consentis pour garantir l'accès aux victimes. Il ne faut pas utiliser le conditionnel, il faut que ce soit une demande envoyée dans la recommandation; ensuite, ils suivront ces recommandations ou non.

Cela va bien avec la phrase précédente, dont on n'a pas du tout parlé ce matin, mais qui est très pertinente — merci encore, sénatrice Pate — et qui mentionne que pour éviter du stress et des traumatismes, les deux organismes doivent être proactifs.

Ensuite, on pourrait dire que « des investissements doivent être consentis aux victimes ». C'était ma première suggestion.

Pour revenir au début, je partage les commentaires du sénateur Tannas : si on ne veut pas utiliser les mots « permis » ou « autorisé » — qui veulent dire la même chose —, il faut indiquer que cela permet de clarifier la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Si on utilise un autre vocabulaire, on a passé les deux dernières heures à ne rien faire. Nous allons écrire nous-mêmes que tout ce que nous avons fait ne sert à rien. Le législateur ne parle pas pour ne rien dire, donc on ne peut pas écrire que c'est déjà permis ou autorisé ou quelque autre vocabulaire que ce soit.

C'est pour cette raison que j'avais proposé que ce soit des mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la loi; ce ne sont pas les bons mots.

Je souscris aux commentaires du sénateur Tannas et à sa suggestion d'utiliser « clarifie la Loi sur le système correctionnel », car je trouve que cela rejoint tous les commentaires qui ont été faits ici.

[Traduction]

Le président : Puis-je suggérer une solution qui pourrait encourager tout le monde à mettre un peu d'eau dans son vin? Nous pourrions peut-être parvenir à un consensus. En laissant de côté, pour l'instant, la question d'un examen plus complet du droit pénal, ma suggestion — et j'interprète peut-être mal l'intention des gens dans la salle — est de conserver la première

first sentence but change the reference of “permissible” to clarify specific requirements. Is that comfortable? It’s not a complete endorsement by everybody, but it’s a moderation of that in the ways in which some of you have spoken.

We retain the next sentence. We delete the reference to repetitive criminal law reforms and just begin the sentence, because, quite frankly, it flows nicely from the previous sentence of Senator Pate’s, “Investments must be made,” et cetera. That would be the first package, which would be the first paragraph. If we are close to being comfortable, we could then take a moment to discuss whether we want to make another statement about criminal law reform in a more comprehensive way.

Since it is your observation, I would like you to have the semi-last word, but Senator Moreau had a brief intervention.

[Translation]

Senator Moreau: I would add that I fully agree with what you are proposing, Mr. Chair. I think it’s important, if we use the wording “clarify the requirements of the act,” in line with what Senator Batters was suggesting, to add the sentence, because we’ve heard evidence that this isn’t being done and that victims aren’t being informed.

Then we won’t have intervened in vain. I would like to reassure senators Oudar and Audette

[English]

The Chair: I have one more suggestion, which, again, in English, might embrace the point that Senator Moreau has made. I wonder if you would be comfortable with this phrasing — I’m going to work with the English if I may, Senator Moreau, because it would be a disaster if I tried it in French — “The measures proposed by this bill, already authorized, clarify specific requirements under the Corrections and Conditional Release Act, which underlines that they are already in place and clarify requirements.”

I’m kind of merging as a suggestion. We can keep the first one on the table, but it is an option.

Senator Pate: I understand the sentiment that Senator Oudar and Senator Audette are expressing, but the reality is, as Senator Moreau showed, it is in the law. We have to say something about how it is already authorized. I’m happy to add in something like, “Although we heard evidence that the law is not being followed and hence the genesis of this bill . . .” That would be acceptable. But I don’t think we should shrink from the fact it is already there in the law.

phrase, mais de modifier la référence à ce qui est « permis », afin de clarifier des exigences précises. Cela vous convient-il? Tout le monde n’y trouvera pas complètement son compte, mais c’est un compromis, selon ce que certains d’entre vous ont déclaré.

Nous conservons la phrase suivante. Nous éliminons la référence aux réformes répétitives du droit pénal et nous commençons simplement la phrase, car honnêtement, elle s’inscrit bien à la suite de la phrase précédente de la sénatrice Pate, soit « Des investissements doivent être faits », etc. Ce serait le premier paragraphe. Si cela nous convient à peu de chose près, nous pourrions ensuite prendre un moment pour discuter de la possibilité de faire une déclaration au sujet d’une réforme plus complète du droit pénal.

Puisque c’est votre observation, j’aimerais que vous ayez l’avant-dernier mot, mais le sénateur Moreau voulait faire une brève intervention.

[Français]

Le sénateur Moreau : J’ajouterais que je suis tout à fait d’accord avec ce que vous proposez, monsieur le président. Je pense qu’il est important, si on utilise l’expression « clarifier les dispositions de la loi », conformément à ce que la sénatrice Batters suggérait, d’ajouter la phrase, parce que nous avons entendu des témoignages selon lesquels cela n’est pas fait et que les victimes ne sont pas informées.

Là, nous ne serons pas intervenus pour rien. Je rassure les sénatrices Oudar et Audette.

[Traduction]

Le président : J’ai une autre suggestion qui, encore une fois, dans la version anglaise, pourrait englober le point soulevé par le sénateur Moreau. J’aimerais savoir si ce libellé vous conviendrait. Voici ce que cela donnerait dans la version française : « Les mesures proposées par ce projet de loi, déjà autorisées, clarifient des exigences spécifiques en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition », ce qui souligne qu’elles sont déjà en place et qu’elles clarifient des exigences.

Je propose en quelque sorte de fusionner les deux libellés. Nous pouvons garder le premier libellé sur la table, mais c’est une option.

La sénatrice Pate : Je comprends le sentiment exprimé par les sénatrices Oudar et Audette, mais la réalité, comme l’a démontré le sénateur Moreau, c’est que c’est déjà dans la loi. Nous devons mentionner que c’est déjà autorisé. Je serais d’accord pour ajouter quelque chose pour préciser que nous avons entendu des témoignages selon lesquels la loi n’est pas respectée, d’où la genèse de ce projet de loi... Ce serait acceptable. Mais je ne pense pas que nous devrions nous dérober devant le fait que c’est déjà prévu dans la loi.

The Chair: “Already authorized” is something you would be comfortable with?

Senator Audette: No. If I may, the Indian Act — it's out of scope, I say.

[*Translation*]

We have the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

[*English*]

It's in the law, but the Indian Act doesn't change. Sometimes wording to refer to, remind, add or improve is good.

In this case, I understand my lawyer friends — I'm surrounded by them — but I am a non-lawyer person. We understand the majority, as you said, Senator Tannas, but if we go back to the same words, then it looks as if we did this exercise. They came here — they are criminal law experts and have lawyers — to tell us that even though the law is written this way, it doesn't give them the information.

So this little piece of legislation will help to provide a little bit more information. If I look at it with a narrow lens, this is where I'm comfortable with the bill and how Senator Tannas made a suggestion.

Senator Tannas: I worry about the “authorized” part because we heard testimony from the correctional service that they are in full compliance and doing really well. If we say it is already authorized, then presumably their position will stay exactly the same: The law never changed. It said so in the observations in the Senate, so we are good with what we have.

That's not it. Those words are not in those four subsections we are talking about.

Chair, I do feel that, while there may be a point to be made, this has been reviewed and drafted with the help of folks who provide that kind of advice. So we are not doing anything legally wrong by passing this bill. We know it has been reviewed. I worry that we are giving an excuse to somebody down the road to say that this is a nothing and they don't have to change any action. In fact, we heard, “Oh, we're not going to change anything.”

Senator Moreau: I agree with Senator Tannas that it is better to stick with “clarify” and then to add a sentence that would provide that we had testimony here saying it was not the case. Without saying this, we are clarifying what is already authorized,

Le président : Les mots « déjà autorisées » vous conviendraient-ils?

La sénatrice Audette : Non. Si vous me le permettez, la Loi sur les Indiens... Je dis que c'est hors de portée.

[*Français*]

On a la Charte canadienne des droits et libertés.

[*Traduction*]

C'est dans la loi, mais la Loi sur les Indiens ne change pas. Parfois, il convient d'utiliser un libellé qui renvoie à quelque chose, qui rappelle quelque chose, qui ajoute à quelque chose ou qui améliore quelque chose.

Dans ce cas-ci, je comprends mes amis avocats — j'en suis entourée —, mais je ne suis pas avocate. Nous comprenons la majorité, comme vous l'avez dit, sénateur Tannas, mais si nous reprenons les mêmes mots, nous donnons l'impression d'avoir déjà fait cet exercice. Ils sont venus ici — ce sont des spécialistes du droit pénal et ils ont des avocats — pour nous dire que même si la loi est rédigée de cette manière, elle ne leur donne pas les renseignements nécessaires.

Ce petit texte législatif contribuera donc à fournir un peu plus de renseignements. Si je considère la question dans une perspective étroite, c'est pour cette raison que le projet de loi et la suggestion du sénateur Tannas me conviennent.

Le sénateur Tannas : La partie sur le fait que c'est déjà « autorisé » m'inquiète parce que nous avons entendu les témoignages des représentants du Service correctionnel du Canada, qui nous ont dit qu'ils sont entièrement conformes et qu'ils se débrouillent très bien. Si nous disons que c'est déjà autorisé, on peut présumer que leur position restera exactement la même, c'est-à-dire que la loi n'a jamais changé. C'est ce que disent les observations du Sénat, et nous sommes donc satisfaits de ce que nous avons.

Ce n'est pas le cas. Ces mots ne figurent pas dans les quatre paragraphes dont nous parlons.

Monsieur le président, je pense que même s'il y a peut-être lieu de faire valoir ce point, ce texte a été examiné et rédigé avec l'aide de personnes qui fournissent ce type de conseils. Nous ne faisons donc rien de mal sur le plan juridique en adoptant ce projet de loi. Nous savons qu'il a fait l'objet d'un examen. Je crains que nous ne donnions une excuse à quelqu'un, plus tard, pour dire que ce n'est rien et qu'il n'est pas nécessaire de changer quoi que ce soit. En fait, on nous a dit que rien ne serait changé.

Le sénateur Moreau : Je suis d'accord avec le sénateur Tannas pour dire qu'il est préférable de s'en tenir au mot « clarifier » et d'ajouter une phrase qui précisera que nous avons entendu des témoignages selon lesquels ce n'était pas le

but we don't have to put the word "authorized" in the observation.

[Translation]

Senator Oudar: I'm going to say it in French, because it's important to me. There may be thousands of people following these proceedings. This isn't just a debate about words. I'm an independent senator, and these words matter. It's the government that came out and said that it's already authorized, that it's unnecessary. I don't agree with that.

The words have introduced some elements into the bill. It's very detailed, and victims must be given explanations as to how the dates were authorized. I won't go back over Bill C-320, but I completely agree with what Senator Tannas just said.

It's not just a matter of semantics. I want to reassure people. We're not just playing with words. It's a question of my independence. I don't agree with the position expressed by the government.

I completely agree with Senator Tannas, and that is why I didn't agree with the first sentence either.

[English]

Senator Pate: The only point I'd like to make is this: Those of you who have been around the table for a while know that part of the issue here is we know that government departments don't always fulfill their legal obligations. We have made those recommendations in other parts.

I think it is important to underscore that we recognize this is already the law. It is not semantics to me. I am happy to add a sentence that says we heard a lot of evidence that it is not being followed in the face of the bureaucracy saying that they are following the law, hence the need for these kinds of reviews. I am happy to have that wordsmithed.

I think it is really important that when we see these kinds of bills coming forth because the law is not being followed — whether it's for victims or people who are prisoners or accused, whatever it is — we can name that because it sends a message as well. It's important we have it in there. I am happy to have you figure out how to say it. If the way that Senator Tannas proposed meshes, I'm fine with that.

cas. Sans le dire, nous clarifions ce qui est déjà autorisé, mais nous n'avons pas besoin d'utiliser le mot « autorisées » dans l'observation.

[Français]

La sénatrice Oudar : Je vais le dire en français, parce que c'est important pour moi. Il y a peut-être des milliers de personnes qui écoutent. Ce n'est pas seulement un débat de mots. Je suis une sénatrice indépendante et ces mots sont importants. C'est le gouvernement qui est venu dire que c'est déjà autorisé, que c'est inutile. Je ne suis pas d'accord avec cela.

Les mots ont ajouté des choses dans le projet de loi. C'est très détaillé et on doit fournir aux victimes des explications sur la manière dont les dates ont été autorisées. Je ne reviendrai pas sur le projet de loi C-320, mais je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire le sénateur Tannas.

Il ne s'agit pas seulement d'une question de sémantique. Je tiens à rassurer les gens. Nous ne sommes pas en train de jouer sur des mots. C'est une question liée à mon indépendance. Je ne suis pas d'accord avec la position telle qu'elle est exprimée par le gouvernement.

Je partage tout à fait les propos du sénateur Tannas, et c'est pourquoi je n'étais pas d'accord non plus avec la première phrase exprimée de cette façon.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Voici le seul point que j'aimerais soulever. Ceux d'entre vous qui sont autour de la table depuis un certain temps savent qu'une partie du problème, dans ce cas-ci, c'est que nous savons que les ministères ne remplissent pas toujours leurs obligations juridiques. Nous avons formulé ces recommandations ailleurs.

Je pense qu'il est important de souligner que nous reconnaissions que c'est déjà prévu dans la loi. Pour moi, ce n'est pas de la sémantique. Je suis d'accord pour ajouter une phrase qui précise que nous avons entendu de nombreux témoignages selon lesquels la loi n'est pas respectée, même si la bureaucratie affirme qu'elle la respecte, d'où la nécessité de ces types d'examens. Je suis d'accord pour rédiger quelque chose en ce sens.

Je pense qu'il est très important, lorsque ces types de projets de loi sont proposés parce que la loi n'est pas respectée — que ce soit pour les victimes, les détenus ou les accusés — que nous puissions le souligner, car cela permet de faire passer un message. Il est important de le mentionner. Je serais heureuse de vous laisser le soin de trouver la formulation adéquate. Si la proposition du sénateur Tannas permet d'y arriver, cela me convient.

The Chair: Let me invite a straw vote, perhaps, on whether we remove the phrase “already permissible” and say “clarify specific requirements,” speaking to the first sentence. An intervention or a vote?

An Hon. Senator: Yes. Agreed.

The Chair: All those in favour of the change — I’m removing Senator Pate’s preferred language and proposing the injection of that of Senator Tannas.

Senator Simons: Could you read that back?

The Chair: “The measures proposed by this bill clarifies specific requirements under the Corrections and Conditional Release Act . . .” et cetera.

Senator Simons: I don’t understand what that means. I literally don’t understand what that sentence means in English, if we do that. It’s missing a word somehow.

The Chair: Which word is it missing?

Senator Simons: If we said “this bill clarifies,” that would make more sense.

The Chair: We could say that.

Senator Simons: I just think there is something peculiar grammatically about the sentence. I’m not disagreeing with the thought.

The Chair: Sure.

Senator Batters: I don’t see that that is grammatically incorrect. It would say, “The measures proposed by this bill clarify certain requirements under the Corrections and Conditional . . .” “The measures clarify” — that is correct.

We have heard there are these requirements already in those acts, but they are being clarified so that everyone is receiving the information they should be.

The Chair: It may be a little wordy. Is there much to choose from the phrase, “the measures proposed by this bill clarify” or “this bill clarifies”? It strikes me as not a lot different, one from the other. I know this is an area of your expertise, Senator Simons.

Senator Simons: Can you read me back the way you have it written? And don’t say, “blah, blah, blah.” Say the whole sentence.

The Chair: Okay, I will not say, “blah, blah, blah.” I will not even start with the, “blah, blah, blah.”

Le président : Permettez-moi de procéder à un vote d’essai pour déterminer si nous éliminons les mots « déjà permises » et si nous ajoutons les mots « clarifier des exigences spécifiques » dans la première phrase. Y a-t-il une intervention ou un vote?

Une voix : Oui, d’accord.

Le président : Tous ceux qui sont pour la modification — je supprime le libellé de la sénatrice Pate et je propose d’injecter le libellé suggéré par le sénateur Tannas.

La sénatrice Simons : Pourriez-vous relire le texte?

Le président : « Les mesures proposées dans ce projet de loi clarifient des exigences spécifiques en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition... », etc.

La sénatrice Simons : Je ne comprends pas ce que cela signifie. Je ne comprends littéralement pas ce que cette phrase signifie, si nous faisons cela. Il semble manquer un mot.

Le président : Quel mot manque-t-il?

La sénatrice Simons : Si nous disions « Le projet de loi clarifie », cela aurait plus de sens.

Le président : Nous pourrions faire cela.

La sénatrice Simons : Je pense simplement que la phrase ne fonctionne pas sur le plan grammatical. Je ne suis pas en désaccord avec l’idée.

Le président : Oui, d’accord.

La sénatrice Batters : Je ne vois pas de problème sur le plan grammatical. Le libellé serait « Les mesures proposées dans ce projet de loi clarifient certaines exigences en vertu de la Loi sur le Service correctionnel et... ». Le libellé « Les mesures clarifient... » ne pose pas de problème.

On nous a dit que ces exigences se trouvaient déjà dans ces lois, mais elles sont clarifiées, afin que tout le monde reçoive les renseignements nécessaires.

Le président : C’est peut-être un peu verbeux. Y a-t-il une grande différence entre les mots « Les mesures proposées dans le projet de loi clarifient » et les mots « Le projet de loi clarifie »? Il me semble qu’il n’y a pas une grande différence entre les deux. Je sais que c’est votre domaine d’expertise, sénatrice Simons.

La sénatrice Simons : Pouvez-vous relire le libellé? Et veuillez ne pas terminer par « et cetera ». Veuillez lire la phrase complète, s’il vous plaît.

Le président : D’accord. Je ne dirais pas « et cetera ». Je ne commencerai même pas par cela.

“The measures proposed by this bill clarify specific requirements under the Corrections and Conditional Release Act and the policies of Correctional Service Canada and the Parole Board of Canada.”

Senator Simons: I don’t understand what it’s clarifying. I don’t think the word “clarify” is doing —

The Chair: It’s Senator Tannas’s word, so I will get him to answer.

Senator Tannas: It was sort of a nod to what people were saying about how it’s already in the bill. If you go through it, you can make a very persuasive case that all of this is there.

Senator Simons: Can we say, “clarify measures that are already —”

Senator Tannas: That is what we’re getting into. If we say it’s already there, then we’re needing to clarify. We could say, “impose specific requirements.” I’m fine with that.

Senator Simons: “Impose” is better.

Senator Tannas: But “clarify” kind of hints that maybe it’s already in the bill. That was it. I would be happy with “impose.”

Senator Simons: I think that “clarify” will just be confusing to anyone who reads this without having been party to this discussion.

The Chair: I think there is a difference between the word “clarify,” which does suggest Senator Pate’s point that it’s already existing, whereas “impose” certainly sounds new. I think we might be more respectful of the point by maintaining the word “clarify.”

I will invite people to say whether they are comfortable with the word “clarify” replacing “already permissible.” All of those in favour of the “clarify” message? All those opposed? I think we have about eight to one in a straw vote. I will suggest that we work —

Senator Arnot: I wasn’t here for any of this, but did you hear that this clarifies policies of Correctional Service Canada? Did you hear anything about policies?

Senator Simons: That would make it make more sense.

Senator Pate: We heard some about policies, yes.

« Les mesures proposées dans le projet de loi clarifient des exigences spécifiques de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et les politiques du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. »

La sénatrice Simons : Je ne comprends pas ce que cela clarifie. Je ne pense pas que le mot « clarifier » est...

Le président : C’est le mot choisi par le sénateur Tannas, et je vais donc lui demander de répondre.

Le sénateur Tannas : C’est en quelque sorte en référence au fait que les gens disent que c’est déjà dans le projet de loi. Si on le passe en revue, on peut démontrer de façon très convaincante que tout cela s’y trouve déjà.

La sénatrice Simons : Pouvons-nous dire « clarifier les mesures qui sont déjà... »?

Le sénateur Tannas : C’est ce que nous sommes en train de faire. Si nous disons qu’elles existent déjà, nous devons les clarifier. Nous pourrions utiliser le libellé « impose des exigences spécifiques ». Cela me convient.

La sénatrice Simons : Le mot « impose » convient mieux.

Le sénateur Tannas : Toutefois, le mot « clarifie » laisse entendre que c’est peut-être déjà dans le projet de loi. C’était le but. Cependant, le mot « impose » me convient aussi.

La sénatrice Simons : Je crois que le mot « clarifie » sera source de confusion pour quiconque lira ce texte sans avoir entendu la présente discussion.

Le président : Je pense qu’il y a une différence entre le mot « clarifie », qui laisse entendre, comme le faisait valoir la sénatrice Pate, que cela existe déjà, et le mot « impose », qui semble certainement indiquer quelque chose de nouveau. Je pense que nous respecterions davantage l’intention en conservant le mot « clarifie ».

Je vais inviter les participants à dire s’ils sont d’accord pour que le mot « clarifie » remplace les mots « déjà autorisées ». Tous ceux qui sont pour le mot « clarifie »? Tous ceux qui sont contre? Je pense que nous avons environ huit voix contre une dans le cadre de ce vote d’essai. Je propose que nous travaillions...

Le sénateur Arnot : Je n’ai pas assisté à la discussion, mais avez-vous entendu dire que cela clarifie les politiques du Service correctionnel du Canada? Avez-vous entendu quoi que ce soit au sujet des politiques?

La sénatrice Simons : Ce serait plus logique.

La sénatrice Pate : Oui, nous avons entendu parler des politiques.

The Chair: If I may say, I'm going to take it as guidance to the steering committee to draft. We will have to do a bit of work on this, but we are pointing toward "clarify."

Senator Simons: To follow on Senator Arnot's excellent point, could we say what we are clarifying? There is a subject but there is no object.

The Chair: At a certain point after we have voted, I think we need to move on and say we have some guidance on that. That has been, if I may say, clarified. I'm sorry.

[Translation]

Senator Carignan: A camel is a horse designed by a committee.

[English]

The Chair: Could we turn to this other point, then, and whether we essentially drop the introductory words of the last line of that paragraph, the last sentence of that paragraph, and begin with "investments must be made to ensure appropriate access," et cetera, which would remove from this sentence a reference to the concerns about criminal law. All of those in favour of that as a change?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Opposed? Do you want us to put in another sentence about criminal law reforms of a more comprehensive nature?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: All those in favour of another one of those, say "yes." I guess that settles it. If it's all right with you, we will take this observation along the following lines, and I will get a vote from you.

Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report in both official languages, taking into consideration today's discussion and with the necessary —

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, agreed.

Is it agreed that I report the bill with observations to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Si vous me le permettez, je vais communiquer ces orientations au comité directeur pour l'aider lors de la rédaction. Nous devrons travailler un peu plus sur la question, mais il semble que nous sommes en voie d'adopter le mot « clarifie ».

La sénatrice Simons : Pour faire suite à l'excellent commentaire du sénateur Arnot, pourrions-nous nommer ce que nous clarifions? Il y a un sujet, mais il n'y a pas d'objet.

Le président : À un moment donné, après le vote, je pense que nous devrons aller de l'avant et annoncer que nous avons des orientations à ce sujet. La question a été, si je puis dire, clarifiée. Je suis désolé.

[Français]

Le sénateur Carignan : Un chameau, c'est un cheval rédigé et dessiné par un comité.

[Traduction]

Le président : Dans ce cas, pourrions-nous aborder l'autre question et déterminer si nous éliminons essentiellement les mots d'introduction de la dernière ligne ou la dernière phrase de ce paragraphe, et que nous commençons par les mots « Des investissements doivent être faits pour garantir un accès adéquat », etc., ce qui éliminera de cette phrase une référence aux préoccupations concernant le droit pénal? Tous ceux qui sont pour cette modification?

Des voix : D'accord.

Le président : Je vous remercie. Tous ceux qui sont contre? Voulez-vous que nous ajoutions une autre phrase au sujet de réformes plus complètes du droit pénal?

Des voix : Non.

Le président : Tous ceux qui sont pour une autre comme celles-là, dites « oui ». Je présume que ça règle la question. Si vous êtes d'accord, nous prendrons cette observation sur les formulations, et je vous demanderai de voter.

Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à donner son approbation à la version définitive des observations annexées au rapport dans les deux langues officielles, en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en apportant tout changement jugé nécessaire...

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord. Je vous remercie.

Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi avec les observations au Sénat dans les deux langues officielles?

Des voix : D'accord.

The Chair: Thank you. I believe that that concludes our business today. I thank you all and —

Senator Clement: Before you hit the gavel one last time, I want to thank you again. You just demonstrated how elegant you are as a chair. Thank you for being erudite but also accessible. I think we should clap.

The Chair: Thank you. That is very kind.

We will close this off with a skillful observation. At this point, I am going to adjourn the meeting. Thank you all.

(The committee adjourned.)

Le président : Je vous remercie. Je crois que c'est ce qui met fin aux travaux d'aujourd'hui. Je remercie tout le monde et...

La sénatrice Clement : Avant votre dernier coup de maillet, je tiens à vous remercier une fois de plus. Vous venez de démontrer que vous assumez la présidence avec décorum. Je vous remercie d'être à la fois érudit et compréhensible. Je pense que nous devrions vous applaudir.

Le président : Je vous remercie. C'est très gentil.

Nous allons conclure par une observation judicieuse. Je vous remercie. Je vais maintenant mettre fin à la réunion.

(La séance est levée.)
